

SESSION

27/09/2022

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 03/10/2022 Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID: 007-210703195-20220927-DELIB992022-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana,

Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo, Mazellier,

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Exercice:

29

Présents: Absents:

21 8 L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur

convocation en date du 21 septembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour:

Abstention: Contre:

NPPV:

29

Excusés:

Présents:

M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Noël), Mme Garreaud (Pouvoir à M.

Boukal), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Bayle), Mme Segueni (pouvoir à M. Galiana), M. Vallon (pouvoir à Mme Diatta).

Secrétaire: M. Alain Bornes

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF de l'Ardèche, la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé:

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat,
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...);
 - pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires ;
- constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF de l'Ardèche au plus près des besoins des familles.

Cette convention a été co-construite avec les acteurs du territoire, après une phase de diagnostic partagé.

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social. La CAF apporte une participation financière et en matière d'ingénierie.

Nº99 Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID: 007-210703195-20220927-DELIB992022-DE

Dans le cadre de cette convention, la Commune de Le Teil a proposé quatre actions spécifiques de proximité, correspondant aux besoins de la population de son territoire :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Ces quatre actions ont été validées par le Comité Technique de la Convention Territoriale Globale et doivent être présentées au Comité de Pilotage pour validation.

La Commune de Le Teil devra ensuite signer une convention quadripartite avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Commune de Communes Ardèche Rhône-Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communeuté de Communes Ardèche Rhône-Coiron, la commune d'Alba-la-Romaine et la Commune de Le Teil.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

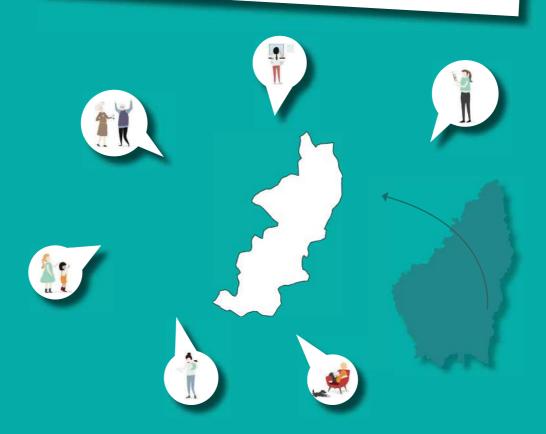
Olivier PEVERELLI

Alain BORNES

Convention Territoriale Globale



Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron





























CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2022-2026)

Entre:

- La Caisse des Allocations familiales de l'Ardèche représentée par le Président de son Conseil d'Administration, M. René SERRE-CHAMARY et par sa Directrice, Mme Florence COPIN, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron présentée par son Président M. Yves BOYER dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

et

- La **Commune du Teil** présentée par son **Maire M. Olivier PEVERELLI** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune d'Alba la Romaine** présentée par son **Maire M. Pierre LAULAGNET** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « le Partenaire » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf);

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Ardèche en date du 11 décembre 2019 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la **Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron** en date du **xxxx 2022** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la **commune du Teil** en date du **xxxx 2022** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la **commune d'Alba la Romaine** en date du **xxxx 2022** figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes

évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire au regard de :

- Ses caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

L'ensemble de ces informations permettant de situer le territoire par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département sont détaillés dans le diagnostic partagé en Annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Ardèche et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la commune de Le Teil et la commune d'Alba la Romaine souhaitent conclure une Convention

territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet:

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la commune de Le Teil et la commune d'Alba la Romaine visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles du territoire.
 - Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Contribuer au développement d'une offre territoriale diversifiée et structurée
 - Accompagner le développement de la politique de soutien à la parentalité
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité

- Aider les familles confrontées à des évènements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

L'offre de service de la CAF présente sur ce territoire est détaillée dans le diagnostic partagé (Annexe 1).

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la commune de Le Teil et la commune d'Alba la Romaine mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Logement, cadre de vie
- Précarité, Accès aux droits et inclusion numérique
- Animation de la vie sociale

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention retenus conjointement sont les suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;

- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les axes stratégiques dégagés à l'issue du diagnostic partagé sont :

- 1. Développer les liens entre les acteurs Petite Enfance (crèches, AMA, PMI, Caf...) et les acteurs du travail social
- 2. Améliorer l'information et la communication en direction des familles et des habitants
- 3. Evaluer le niveau et la capacité d'adaptation de l'offre d'accueil au regard des besoins des familles selon les « micro-territoires » et leurs besoins spécifiques (situation socio-professionnelle, situations de handicap, horaires atypiques, périodes de fermetures...)
- 4. Structurer et développer des services qualitatifs dans un souci d'équité territoriale et sociale
- 5. Articuler les actions portées par les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs et valoriser leurs complémentarités
- 6. Améliorer la communication sur les services existants, notamment la communication en direction des jeunes
- 7. Faciliter le maillage et la mise en réseau des acteurs sur le territoire
- 8. Développer une offre de proximité adaptée aux besoins des parents
- 9. Développer une information et une communication plus accessibles et mieux coordonnées
- 10. Favoriser l'appropriation de la ville et développer l'attractivité du territoire, notamment la commune du Teil
- 11. Garantir une offre de logements de qualité
- 12. Mobiliser les acteurs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique pour une mise en réseau et une coordination
- 13. Améliorer l'accessibilité et le recours aux services existants
- 14. Lutter contre la fracture numérique
- 15. Poursuivre le soutien du centre socio culturel CLEFS, structure de l'animation de la vie sociale agréée par la Caf
- 16. Identifier les acteurs du territoire qui contribuent à l'animation de la vie sociale et valoriser leurs interventions

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Ardèche et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la commune de Le Teil et la commune d'Alba la Romaine s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le

respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de l'Ardèche et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la commune de Le Teil et la commune d'Alba la Romaine.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance:

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
 - Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf de l'Ardèche et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron. Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

¹ Le montant de référence est le montant de Psej versé correspondant à l'exercice 2020 sauf pour les EAJE dont le montant est calculé à partir de la charge à payer 2021.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite **au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg**, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 pour une période 5 ans.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12: LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13: LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14: CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

La Caf de l'Ardèche	La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
La Directrice Le Président	Le Président
Florence COPIN René SERRE-CHAMARY	Yves BOYER
La Commune du Teil	La commune d'Alba-la-Romaine
Le Maire	Le Maire
Olivier PEVERELLI	Pierre LAULAGNET

SOMMAIRE

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

ANNEXE 3 — Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

ANNEXE 5 – Evaluation

ANNEXE 6 -Décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et des conseils municipaux de Le Teil et d'Alba la Romaine

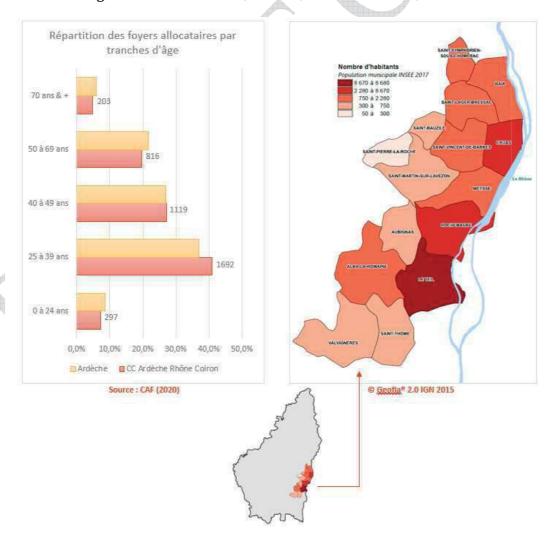
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

A partir du portrait social du territoire proposé par la Caf et partagé avec les collectivités, des ateliers ont été organisés sur le territoire en novembre 2021 et mars 2022 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des familles et des habitants. Le premier atelier a permis de réaliser un diagnostic partagé et des axes stratégiques qui s'appuyait sur le portrait social et le second atelier a permis de définir le plan d'actions de ce territoire. Ces ateliers ont réuni une soixantaine de participants et notamment des élus, des salariés, des habitants, des représentants du Département et de fédérations.

PORTRAIT SOCIAL

CC Ardèche Rhône Coiron

- 22 588 habitants (6,9% des habitants de l'Ardèche) (Insee 2017) répartis sur 15 communes
- 281 km² de superficie (5,1% de la surface du département)
- 4 130 foyers allocataires CAF (6,8% des allocataires de l'Ardèche) (2020)
- 10 876 personnes couvertes par la CAF (2020)
- Taux de couverture CAF: 48,1% (44,7% en Ardèche)
- Taux de chômage des 15-64 ans: 14,6% (14,1% en Ardèche; Insee 2017)



Précarité, accès aux droits et inclusion numérique

Des situations contrastées

Classes quotient familial (€)	CC Ardèche Rhône Coiron (en %)	Ardèche (en %)
<= à 475	27,20	28,74
> à 475 & <= à 750	28,38	29,29
> à 750 & <= à 1000	16,28	16,69
> à 1000	28,13	25,28

Source : CAF (2019)

55,6% des allocataires du territoire ont un quotient familial inférieur à 750€ contre 58,0% en Ardèche.

	CC Ardèche Rhône Coiron	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	4 130	60 340	13 023 103
Bas revenus	1 290	18 438	4 027 053
en % d'allocataires	31,2%	30,6%	30,9%
Fragiles	608	9 309	1 824 391
en % d'allocataires	14,7%	15,4%	14,0%
Monoparents	642	8 749	1 917 242
en % d'allocataires avec enfant	27,2%	28,8%	29,5%
Monoparents précaires	384	5 299	1 098 726
en % de monoparents	59,8%	60,6%	57,3%
20 à 24 ans	275	4 570	1 449 972
en % d'allocataires	<i>6,7%</i>	7,6%	11,1%
Bas revenus 20 à 24 ans	85	1 275	357 612
en % d'allocataires de 20 à 24 ans	30,9%	27,9%	24,7%

Source : CAF (2020)

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 105€) est supérieure à la proportion départementale et nationale, ils représentent un peu plus de trois allocataires sur dix à l'échelle du territoire. Par ailleurs, 14,7% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »), un taux supérieur à la tendance nationale.

Plus d'une famille sur quatre du territoire est monoparentale, une proportion inférieure aux moyennes nationales et départementales. Ces foyers sont particulièrement marqués par la précarité : près de 60% des monoparents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus. Les travailleurs sociaux de la Caf de l'Ardèche proposent un accompagnement en cas de séparation. De plus, dans le cadre d'une convention signée avec le Département de l'Ardèche, ils accompagnent les familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré.

Les jeunes allocataires de 20 à 24 ans sont 278 à vivre sur le territoire de la CC Ardèche Rhône Coiron et représentent 6,7% du total des allocataires. Cette population est aussi propice à la fragilité, en effet, 30,9% sont à bas revenus.

	CC Ardèche Rhône Coiron	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	4 130	60 340	13 023 103
Revenu de solidarité active (RSA)	544	6 806	1 779 821
en % d'allocataires	13,2%	11,3%	13,7%
RSA majoré	49	708	200 553
En% de bénéficaires du RSA	9,0%	10,4%	11,3%
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	318	6 193	1 140 715
en % d'allocataires	7,7%	10,3%	8,8%
Prime pour l'activité (PPA)	1 412	21 263	4 234 413
en % d'allocataires	34,2%	35,2%	32,5%

Source : CAF (2020)

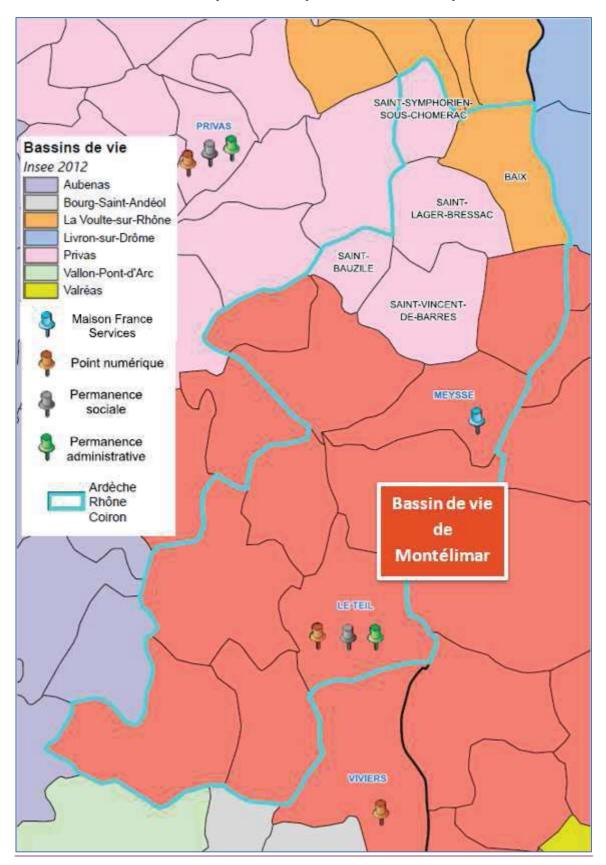
544 bénéficiaires du RSA résident sur la communauté de communes, ils représentent plus de 13% des allocataires ce qui est bien supérieur au taux départemental.

La CAF de l'Ardèche, sur délégation du Conseil Départemental, se voit confier dans le cadre d'une convention conclue entre le Département et la CAF Ardèche, l'accompagnement d'environ 100 bénéficiaires du RSA Majoré (famille isolée avec enfant de moins de 3 ans). Cet accompagnement spécifique auprès de chaque bénéficiaire vise l'insertion sociale et professionnelle. Le travailleur social CAF utilise donc tous les leviers nécessaires pour permettre au bénéficiaire de dépasser ses difficultés pouvant faire obstacle à son parcours d'insertion.

Le pourcentage de bénéficiaires de l'AAH est élevé en Ardèche comparativement à l'hexagone. Le territoire de la CC Ardèche Rhône Coiron ne suit pas cette tendance avec un taux en deçà du national.

C'est 34,2% des allocataires qui voient leurs revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux au-delà de celui de la France métropolitaine mais en-deçà de l'Ardèche.

Trois communes pourvues de points d'accueil à disposition



10 communes d'Ardèche Rhône Coiron sur 15 appartiennent au bassin de vie de Montélimar. Les communes de Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Lager-Bressac, Saint-Bauzile et Saint-Vincent-de-Barrès sont tournées vers Privas et bénéficient donc d'un accueil administratif, d'un accueil social et d'un point numérique. La commune de Baix est orientée vers La-Voulte-sur-

Rhône qui propose aussi un accueil administratif, un accueil social et un point numérique en plus d'une maison de service au public.

Sur la commune de Le Teil, la Caf offre divers types d'accueil dans les locaux de la CPAM au sein de l'espace Aden :

- 1 Accueil administratif ouvert le jeudi sur rendez-vous
- 1 Accueil social sur rendez-vous
- 1 un espace libre-service pour consulter le caf.fr avec un accompagnement numérique par un agent de la Caf (les lundis, mardis et jeudis)

Une Maison France Service est également présente sur la commune de Meysse.

Axes de travail proposés:

- Tisser un maillage intercommunal en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique en valorisant la complémentarité des actions et en les adaptant aux besoins des habitants les plus éloignés
- Structurer un accompagnement plus spécifique autour de l'accès aux droits des jeunes

Petite enfance

Des naissances fluctuantes



Source : Insee, statistiques de l'état civil (2019)

272 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2019 (265 en 2015, une augmentation de 2,6% contre une diminution de 8,2% au département et de 6,1% au national). En 2020 les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont 1 392 à vivre sur la communauté de communes, dont 691 âgés de moins de 3 ans (une diminution de 8,3% pour les moins de 6 ans et de 3,6% pour les moins de 3 ans par rapport à 2016).

46,5% des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'allocataires ont leurs 2 parents ou le monoparent en emploi, ce qui est inférieur au taux départemental (51,9%) et national (50,5%).

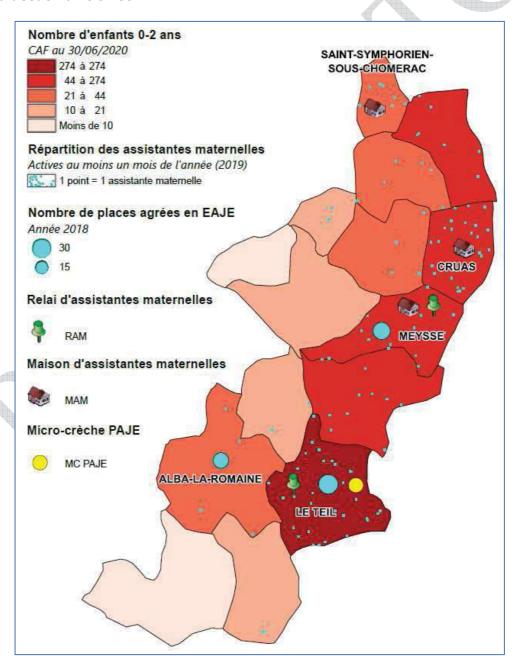
Profil des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans

	CC Ardèche Rhône Coiron	Ardèche	France métropolitaine
Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans	637 (15,4% des allocataires)	7 410 (12,3% des allocataires)	1 751 662 (13,5% des allocataires)
Monoparentales (%)	13,3	12,6	15,8
Précaires (%)	28,4	24,6	27,3
Fragiles (%)	15,7	16,0	14,3

Source : CAF (2019)

Sur l'intercommunalité, les parts des familles monoparentales et précaires, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques en termes d'accueil du jeune enfant, dépassent la moyenne départementale. Toutefois la proportion de familles fragiles avec enfant(s) de moins de 3 ans est équivalent au taux ardéchois.

Une offre d'accueil diversifiée



Le taux de couverture (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans, au 1^{er} Janvier 2018) sur le territoire **est de 54,8**% (Ardèche : 62,1%, national : 59,3%). Au 1^{er} janvier 2018, cela représentait 395 places d'accueil potentielles pour 720 enfants de moins de 3 ans estimés.

Nombre d'enfants par modes d'accueil et assistants maternels sur la communauté de communes :

Établissements d'accueil du jeune enfant					
Commune EAJE	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	Dont pauvres²	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
	Accueil collectif				
Alba-la- Romaine	20	61	28	52,9%	57,9%
Meysse	24	73	18	64,6%	70,9%
Le Teil	30	82	40	69,3%	75,6%
TOTAL	74	216	86	63,4%	69,3%

Source : CAF (2018)

Assistantes maternelles			
Nombre assistantes maternelles	Nombre assistantes maternelles	Taux d'assistantes	
agréées actives au moins un mois	agréées actives au cours du mois	maternelles de 50	Nombre enfants gardés
de l'année	de référence	ans ou plus	
115	99	41,4%	380

Source : CAF (2019)

Le taux d'occupation brut réalisé en accueil collectif (63,4%) est inférieur au taux départemental (64,6%) mais supérieur au national (62,0%). Lorsque l'on applique la modulation liée à la capacité ce taux d'occupation augmente.

Parmi les 99 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence (décembre 2019), 70,7% gardent 3 enfants ou plus contre 73,5% en Ardèche et 63,2% en France métropolitaine. Par ailleurs, 41 d'entre elles ont 50 ans ou plus soit un taux de 41,4%.

Le Relai Petite Enfance (RPE) à Meysse et celui de Le Teil gérés par la communauté de communes, permettent notamment d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Ils couvrent l'ensemble de la communauté de communes et comptent 2,2 Équivalent Temps Plein (ETP). On compte ainsi un ETP animatrice RPE pour 44 assistantes maternelles sur le territoire, soit un ratio proche du département (1 ETP animatrice RPE pour 42,6 assistantes maternelles) mais supérieur au national (1 pour 84,9).

Les RPE du territoire sont engagés dans plusieurs missions complémentaires permettant de prendre en compte et s'adapter aux grands enjeux du secteur. Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), les RAM vont devenir des RPE (Relais Petite Enfance) et vont voir leurs missions évoluer. Une attention particulière sera à porter au nouveau référentiel des RPE en 2021.

² Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€ de l'heure

Maisons d'assistantes maternelles sur la communauté de communes :

Maisons d'Assistantes Maternelles			
Commune MAM	Ouverture	Nombre d'assistantes maternelles	Nombre de places
Cruas	Mai 2019	3	12
Meysse	Mars 2016	2	8
St Symphorien sous Chomérac	1er semestre 2020	3	12
TOTAL		8	32

Source : Département (2019)

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Dans ces maisons 4 assistantes maternelles au plus peuvent accueillir chacune un maximum de 4 enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants.

Le territoire d'Ardèche Rhône Coiron comptabilise 3 maisons d'assistantes maternelles, parmi les 28 MAM ardéchoises. La MAM de Meysse se compose de 2 assistantes maternelles proposant 8 places d'accueil. La MAM de Cruas se compose de 3 assistantes maternelles pour 12 places d'accueil, tout comme celle de St Symphorien sous Chomérac.

En complément, 56 enfants CAF & MSA de deux ans, résidents sur le territoire, sont scolarisés en école maternelle (privée ou publique) en 2019 (soit 18,7% de la population des enfants de 2 ans contre 22,8% en Ardèche et 11,8% en France métropolitaine).

L'accueil des enfants issus de familles précaires ou en situation de handicap

Plusieurs EAJE du territoire Ardèche Rhône Coiron bénéficient de bonus du fait de l'accueil d'enfants issus de familles précaires ou en situation de handicap : ce sont les **Bonus** Inclusion/handicap et bonus mixité sociale.

- La crèche d'Alba-la-Romaine n'a pas bénéficié du bonus Mixité sociale en 2019 et 2020.
 Elle a obtenu un bonus Handicap en 2020
- La crèche de Meysse n'a pas bénéficié du bonus Mixité sociale en 2019 et 2020. Elle a obtenu un bonus Handicap en 2019 et 2020
- La crèche de Le Teil n'a pas bénéficié du bonus Mixité sociale en 2019 et 2020. Elle a obtenu un bonus Handicap en 2019 et 2020

Les bonus permettent aux structures de bénéficier d'une valorisation supplémentaire de la prestation de service quand elles accueillent un public spécifique.

Le **surencadrement** est un dispositif local mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle ressources handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE par le financement d'heures de renfort de personnel quand la situation le nécessite. Il est complémentaire au bonus Handicap. Aucun EAJE n'a encore bénéficié de ce dispositif à ce jour. Le dispositif **Avip** (crèches à vocation d'insertion professionnelle) vise à faciliter l'insertion professionnelle des familles en levant le frein du mode d'accueil. Il démarre en Ardèche par une phase d'expérimentation. Le territoire d'Ardèche Rhône Coiron a affirmé sa volonté de s'inscrire dans cette démarche mais ne participera pas à cette expérimentation à court terme.

Axes de travail proposés :

- Consolider l'offre d'accueil existante et accompagner le projet de transplantation de la crèche d'Alba-la-Romaine
- Evaluer le niveau d'adaptation de l'offre d'accueil au regard des besoins des familles et notamment celles en situation de précarité socio-économique
- Améliorer l'information et l'orientation des familles et l'adéquation entre l'offre et la demande (notamment : envisager la création d'un guichet unique en évaluer l'opportunité et la faisabilité)

THEMATIQUE: PETITE ENFANCE

Axe de travail proposé dans le portrait social :

- Consolider l'offre d'accueil existante et accompagner le projet de transplantation de la crèche d'Alba-la-Romaine
- Evaluer le niveau d'adaptation de l'offre d'accueil au regard des besoins des familles et notamment celles en situation de précarité socio-économique
- Améliorer l'information et l'orientation des familles et l'adéquation entre l'offre et la demande (notamment : envisager la création d'un guichet unique en évaluer l'opportunité et la faisabilité)

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités

- Présence d'Assistants maternels (AMA) qui permet un accueil individuel
- Relais Petite Enfance (RPE anciens RAM):
 favorise les rencontres et les échanges
- Certaines AMA jouent le jeu pour des horaires atypiques; les RPE ne recensent pas de demandes de ce type non satisfaites
- La diversification des modes d'accueil : individuel et collectif (AMA, Multi-accueil, micro-crèche)
- MAM : plusieurs sur le territoire, permet aux AMA de rompre l'isolement, un soutien, des échanges et de mieux concilier la vie personnelle et professionnelle

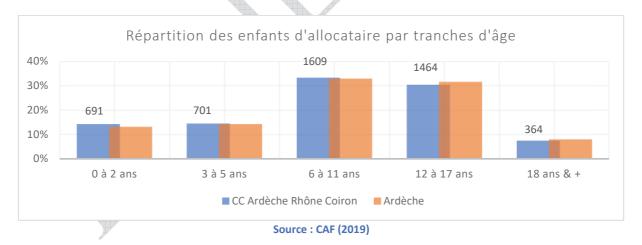
Faiblesses / Menaces

- Baisse du nombre d'AMA
- Absence d'AMA sur Valvignères, St Thomé, St Pierre la Roche, St Martin sous Lavezon
- Précarité du travail des AMA
- Complexité à être employeur pour les familles ayant une AMA
- Relationnel familles / AMA parfois complexe
- Manque de formation continue des AMA même si chaque année des AMA participent à des formations impulsées ou non par les RPE
- Métier d'AMA pas suffisamment valorisé (horaires atypiques = revalorisation salariale)
- Décalage entre besoins des familles et de certaines AMA (horaires atypiques) ?
- Problèmes de salaires des métiers de la petite enfance, pas de revalorisation salariale
- Grande difficulté à recruter
- Problèmes de remplacements dans les EAJE
- Revalorisation salariale importante dans l'associatif qui risque d'amener encore pus une pénurie de personnel dans la FPT

- Décalage entre les chiffres du portrait social et les taux d'occupation des EAJE
- Manque d'adaptabilité des MA et AMA pour de l'accueil pour des familles en besoin de répit, de formation, sur des périodes courtes, ponctuelles
- Fermeture des EAJE pas toujours en adéquation avec les besoins locaux des familles (ex : Alba fermeture en août, familles du secteur agricole)
- Des idées parfois fausses ou négatives des familles sur les structures concernant l'accueil d'urgence, les temps partiels, l'occasionnel : manque d'information
- Difficultés pour les EAJE de répondre aux besoins des familles tout en prenant en compte les contraintes et les exigences en termes de remplissage
- Difficulté à créer un réseau, à repérer les partenaires

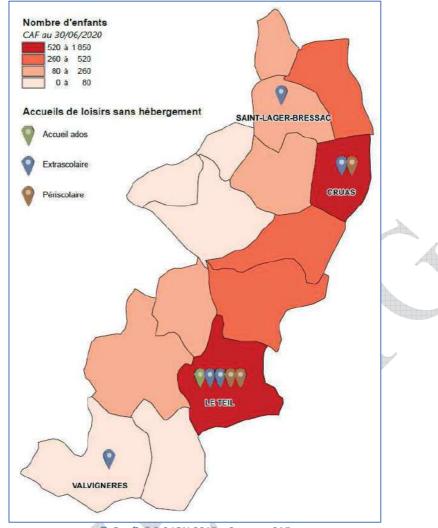
Enfance - Jeunesse

Une offre de loisirs présente sur le territoire et particulièrement développée sur la commune de Le Teil



Parmi les 4 829 enfants d'allocataires, 1 609 sont âgés de 6 à 11 ans sur le territoire intercommunal. Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont pour leur part 1 464 à vivre sur la CC.

Une offre de loisirs est proposée à ces jeunes sur le territoire avec 5 accueils extrascolaires, 3 accueils périscolaires et 1 accueil adolescent :



© Geofla® 2.0 IGN 2015 - Source : CAF

En termes d'offre éducative, le territoire compte 21 écoles élémentaires, 3 collèges et 2 lycées. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la CAF aide les familles ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans³, à financer les dépenses de la rentrée scolaire. À l'échelle de la CC Ardèche Rhône Coiron c'est 1 895 enfants qui ont bénéficié de cette allocation pour la rentrée 2020-2021. Soit un total de plus de 908 961,19 € versés à 1 081 foyers allocataires sur l'intercommunalité. À noter une hausse du montant de l'ARS en 2020 d'environ 100€ pour les trois tranches d'âge.

La prise en charge des enfants en situation de handicap

Sur le territoire de la communauté de communes, 109 enfants, jeunes et adolescents sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la CAF, qui compense les frais d'éducation et de soins apportés à l'enfant. Cela représente 11% des bénéficiaires de l'Ardèche.

Dans le cadre du dispositif surencadrement, mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle ressources handicap, permettant de financer des heures de renfort de personnel pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap, l'ALSH de Le Teil a bénéficié de ce dispositif en 2019 (pour 1 enfant).

³ En 2020 : 469,97 € pour les 6-10 ans ; 490,39 € pour les 11-14 ans et 503,91 € pour les 15-18 ans

	ARC	Ardèche	France
Indice de jeunesse (Part des - de 20 ans/ Part des 60 ans & +)	107%	71%	95%
Part des jeunes⁴ non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	20,2%	18,2%	16,8%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire	56,7%	57,4%	54,8%

Source : Insee (2017)

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 26,3% de la population de l'intercommunalité (22,3% en Ardèche ; 24,1% en France). L'indice de jeunesse est élevé sur le territoire en comparaison avec le département et le national, il s'agit d'ailleurs du seul EPCI avec un indice supérieur à 1. La part des jeunes non insérés est au-delà des territoires de comparaison, cependant ceux en emploi semblent légèrement moins précaires que sur le département.

Un établissement propose un BTS gestion de la PME sur le territoire intercommunal, situé sur la commune de Le Teil. La proximité avec Montélimar offre un panel de 15 formations jusqu'à bac + 3. Il est à noter aussi la présence d'un réseau routier étudiant conçu pour faciliter l'accès aux principaux pôles universitaires au départ de Le Teil.

Sur le territoire de la communauté de commune, 1 Promeneur du Net (l'animatrice jeunesse du centre socioculturel) situé à Le Teil accompagne les jeunes sur internet : Il répond à leurs sollicitations, favorise les bonnes pratiques et les sensibilise aux risques.

Le service jeunesse du centre socio culturel de Le Teil répond depuis plusieurs années aux appels à projets jeunesse proposés par la Caf. A ce titre, il développe des actions sur le champ du numérique, encourage des projets participatifs et structure une démarche d'ouverture et l'engagement des jeunes. Des financements sont alloués par la Caf pour soutenir ces projets.

La Caf a déployé une Prestation de Service Jeunes depuis 2020, qui permet le financement de postes d'animateurs qualifiés. Les structures jeunesse de la CC ARC n'ont pas encore fait de demande de développement de préfiguration à cette PS.

La Caf de l'Ardèche contribue au programme AJIR (Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité) piloté par le Conseil départemental de l'Ardèche autour d'une ambition commune : construire avec les jeunes de 12 à 30 ans des projets et des politiques publiques qui répondent à leurs besoins et leurs attentes pour leurs territoires. Le Conseil départemental et ses partenaires s'engagent pour les jeunes ardéchois, autour de thématiques variées : le logement, l'emploi, la mobilité, la création d'entreprise, la valorisation de leurs compétences, l'accès à l'information et aux services, l'engagement et l'expression des jeunes, l'accompagnement de projets...

Enfin, parmi les 297 allocataires de moins de 24 ans, 47 sont parents, soit 15,8% (contre 12,6% sur le département et 8,9% sur l'ensemble du territoire).

Axes de travail proposés :

- Faire évoluer et structurer l'offre d'accueils extrascolaires en adéquation avec les enjeux repérés sur le territoire
- Développer une politique jeunesse intercommunale visant à accompagner et soutenir ce public dans l'accès à l'autonomie et à l'émancipation (sociale, familiale, professionnelle...)
- Améliorer la qualité éducative et pédagogique des accueils périscolaires du territoire
- Évaluer le niveau d'adaptation de l'offre d'accueil au cours des mercredis de la période scolaire au regard des besoins des familles et accompagner le développement de cette offre le cas échéant

⁴ 15-24 ans

THEMATIQUE: ENFANCE/JEUNESSE

Axe de travail proposé dans le portrait social :

- Développer une politique jeunesse intercommunale visant à accompagner et soutenir ce public dans l'accès à l'autonomie et à l'émancipation (sociale, familiale, professionnelle...)
- Faire évoluer et structurer l'offre d'accueils extrascolaires en adéquation avec les enjeux repérés sur le territoire
- Améliorer la qualité éducative et pédagogique des accueils périscolaires du territoire
- Évaluer le niveau d'adaptation de l'offre d'accueil au cours des mercredis de la période scolaire au regard des besoins des familles et accompagner le développement de cette offre le cas échéant

Constats lors de l'atelier:

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Territoire plutôt jeune	Accueils du mercredi pas harmonisés et pas d'équité territoriale
Nombre important d'acteurs	Accueils périscolaires pas harmonisés et pas d'équité territoriale
locaux (institutionnels et	Certains territoires pas couverts à la hauteur des besoins (ex. :
associatifs)	plateau d'Alba : ALSH uniquement en juillet à Valvignères)
Scolarité de l'école maternelle	Politique jeunesse non visible (car non élaborée pour le moment)
jusqu'au lycée	Accessibilité des Services inégalitaire suivant la commune -
Collèges ouverts sur	mobilité / transport pas adaptée ou inexistante
l'environnement local	Freins psychologiques parfois présents pour les questions de
Dynamique inter-acteurs	mobilité (difficultés à sortir de son quartier, de sa commune) =>
existante / volonté de faire	manque d'ouverture
ensemble (projets, actions,	Tarification adaptée au niveau de vie des familles ?
réflexion) - avec des personnes	Pas ou peu de ressources post-bac et de formations
ressources identifiées à la CC ARC	professionnelles sur le territoire
de manière récente	Peu de lieux de mixité
Actions EAC en direction du	Préjugés de certains adultes vis-à-vis des enfants et des jeunes du
public enfants / jeunes	Teil
Capacité à mobiliser des	Temps des samedis et des soirées peu investis par les acteurs
financements de sources	locaux pour proposer des actions enfance-jeunesse
multiples (État, Région,	Les services proposés correspondent à des frontières
Département, CAF)	administratives qui ne correspondent pas toujours aux bassins de
Volonté politique locale Qualité éducative reconnue au	vie. Cela peut créer des disparités territoriales et un manque
niveau des ALSH 3-17 ans et	d'adaptation aux besoins des habitants (ex. : jeunes de Viviers qui
stabilité des équipes	viennent au collège du Teil) Attention au cloisonnement!
Présence d'un Foyer des Jeunes à	Pour certains jeunes : « petits » territoires enfermant => restent
Baix ?	dans un microcosme
Daix s	Manque d'investissement des jeunes dans la vie de leur territoire
	Inadéquation entre politiques publiques nationales et besoins
	réels des jeunes sur le terrain (temporalités différentes qui créent
	des décalages dans les réponses apportées : manque de
	réactivité).
	Manque de ressources jeunesse sur l'ensemble du territoire
	Montant des aides financières (?)
	montant des dides infancieres (i)

Acteurs jeunesse parfois utilisés comme fournisseurs de jeunes Manque d'identification des acteurs jeunesse par les jeunes euxmêmes => manque de fluidité dans les réponses apportées => développer l'itinérance ? ou créer une MFS « spéciale jeunes » ?

Accompagnement à la parentalité

Un territoire très familial

2 360 allocataires avec enfant(s) vivent sur le territoire intercommunal. Ils représentent 57,1% des foyers allocataires, soit une proportion supérieure au département (50,4%) et au national (49,9%). À noter que 27,2% des familles sont monoparentales.

Sur les 2 360 familles du territoire, on recense 1 074 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans et 637 avec au moins un très jeune enfant de moins de 3 ans.

Des actions de soutien à la parentalité en développement sur le territoire en partenariat avec la CAF

La CAF, à travers le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents (REAAP) propose aux familles des actions de soutien à la parentalité à travers le dialogue et l'échange, dans les différentes étapes de leur vie de parents. Ce réseau a engagé 1 action sur le territoire en 2019 (42 sur tout le département), au travers du centre socioculturel CLEFS. Ce groupe d'expression a comptabilisé 35 participations, un total 15 familles différentes.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) propose aux enfants et aux jeunes du primaire au lycée l'appui et les ressources complémentaires dont ils pourraient avoir besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Sur l'année scolaire 2019-2020, 1 structure a porté un CLAS: l'association MEDIACOM (17 à l'échelle du département). 50 familles différentes sont concernées par le CLAS, représentant 97 enfants ou jeunes différents.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Caracole », géré par la communauté de communes, accueille, de manière libre, gratuite et inconditionnelle, des jeunes enfants âgés de moins de cinq ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Implanté sur la commune de Le Teil, le LAEP ouvrira une nouvelle antenne sur la commune de Baix courant 2022.

La combinaison des trois services énoncés ci-dessus (REAAP, CLAS et LAEP) constitue le panier parentalité. La CC Ardèche Rhône Coiron fait partie des 4 EPCI pourvus d'un panier sur les 17 du département.

L'aide à Domicile (AAD) permet une intervention sociale temporaire et préventive à domicile contribuant à résoudre des difficultés ponctuelles lorsque la vie de la famille est bousculée par un évènement : grossesse, naissance, famille nombreuse, rupture familiale, maladie, décès... L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) couvre l'intégralité du territoire de l'intercommunalité.

En complément du versement des prestations légales, la CAF déploie une offre de service social qui prend en compte un certain nombre d'évènements susceptibles de fragiliser la cellule familiale. Une attention particulière est donnée aux situations de séparations conjugales, nouvelles naissances, décès d'enfant et décès d'un parent. Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent et mènent un accompagnement de proximité sur ce territoire. En 2020 il y a eu près de 210 naissances, plus de 90 séparations et 8 veuvages déclarés par les habitants du territoire.

Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent de manière individuelle et/ou collective. Les actions collectives sont actuellement suspendues du fait de la crise sanitaire.

Axes de travail proposés :

- S'appuyer sur les acteurs du soutien et de l'accompagnement à la parentalité afin de proposer des réponses aux besoins des familles et notamment des jeunes parents et des familles en situation de fragilité et des familles monoparentales
- Accompagner l'ouverture de l'antenne du LAEP sur le nord du territoire, en relation avec les besoins des familles sur cette partie du territoire
- Evaluer les besoins en matière d'accompagnement à la scolarité en vue de renforcer les actions sur le territoire

THEMATIQUE: PARENTALITE

Axe de travail proposé dans le portrait social :

- S'appuyer sur les acteurs du soutien et de l'accompagnement à la parentalité afin de proposer des réponses aux besoins des familles et notamment des jeunes parents et des familles en situation de fragilité et des familles monoparentales
- Accompagner l'ouverture de l'antenne du LAEP sur le nord du territoire, en relation avec les besoins des familles sur cette partie du territoire
- Evaluer les besoins en matière d'accompagnement à la scolarité en vue de renforcer les actions sur le territoire.

Faiblesses / Menaces

Consensus sur ce qu'est l'accompagnement à la

Constats partagés lors de l'atelier :

Dynamiques collectives existantes

Forces / Opportunités

De nombreuses ressources et propositions locales	parentalité ?
diversifiées (LAEP, CLEFS, PMI, EN, PRE sur Le Teil	Le numérique « vole » la relation ? () Et pourtant
+ CAF 07 pro-active sur ces questions)	facilite l'information et la communication?
De nombreux lieux d'accueils pour enfants (petite	Centralisation des actions sur Le Teil et manque d'info
enfance et enfance notamment)	qui ne se déploie pas sur le reste de la CC ARC.
Rencontres dans le cadre du p'tit déj partenaires une	Changements d'interlocuteur·trice·s dans les services
fois par mois depuis septembre 2021.	(CD07) – turn-over personnel – rend le suivi plus
Il ressort une envie de « faire réseau » et de partager	difficile.
une définition commune des enjeux	Multiplicité des infos qui se superposent – manque de
Prémisses d'une « Maison des Habitants » sur Alba-	cohérence
la-Romaine (groupe issu de mamans de cette	Méconnaissance du terrain par les chargés de mission
commune). Objectif: échanger, partager,	institutionnels + multiplicité des interventions en
discuter	fonction des domaines de compétences (dispositifs
	multiples et « saucissonnage »)
Aspects individuels	Difficultés de recrutement dans le secteur de la Petite
Disponibilité de certains acteurs pour accueillir les	Enfance - en lien avec la valorisation salariale ?
parents	Pas de Point Ecoute Famille ou de Point Ecoute
CLAS porté par l'association Mediacom – accueil	Parents sur le territoire
individualisé	Frein de la mobilité, de l'accès à (territoire multi-
	formes, bassins de vie variés et hétérogènes)
	Difficultés à proposer des actions régulières et
	nérennes qui s'inscrivent dans le temps

Liens mis à mal par le séisme et la crise sanitaire
Manque d'interconnaissance entre acteurs et de
transversalité
Question de la mobilisation des familles, des parents ;
disponibilité des parents et des familles a évolué.
Des services et des lieux d'accueil moins « ouverts » ;
nécessité de prendre rdv
Informations parfois très descendantes.

Logement et habitat

Un territoire relativement urbain

	CC Ardèche Rhône Coiron	Ardèche	France métropolitaine
Nombre de logements	11 780	203 015	34 980 732
Résidences principales (RP)	9 642	146 535	28 734 433
en % du nombre de logements	81,9%	72,2%	82,1%
RP construites avant 1945	2 752	39 030	6 389 346
en % de résidences principales	28,5%	26,6%	22,2%
Maisons	8 395	151 507	19 384 371
en % du nombre de logements	71,3%	74,6%	55,4%
Propriétaires	6 094	97 776	16 559 302
en % de résidences principales	63,2%	66,7%	57,6%
Emménagement < 5 ans	2 994	43 123	9 494 827
en % de résidences principales	31,1%	29,4%	33,0%
Logements vacants	1 441	19 746	2 826 372
en % du nombre de logements	12,2%	9,7%	8,1%
Résidences secondaires	697	36 734	3 419 926
en % du nombre de logements	5,9%	18,1%	9,8%
Locataires HLM	1 015	11 768	4 232 965
en % de résidences principales	10,5%	8,0%	14,7%
Allocataires aide au logement	1 658	25 670	5 909 643
en % d'allocataires	40,1%	42,5%	45,4%

Sources: Insee (2017) et CAF (2020)

Le parc de logements sur l'EPCI se caractérise par un fort taux de logements vacants et un faible taux de résidences secondaires. On retrouve aussi un caractère relativement urbain avec moins de maisons et moins de propriétaires que sur le département et un taux plus élevé de locataires HLM.

Le taux d'allocataires d'une aide au logement est plutôt faible sur l'EPCI en comparaison avec le département et le national.

Présent sur le territoire Ardèche Rhône Coiron et partenaire privilégié en matière d'accompagnement des jeunes sur les questions du logement, le Conseil Habitat Jeunes a différentes missions :

- Recherche de logement dans le privé, dossier HLM, loyer max,
- Informations et conseils dans le domaine de l'hébergement d'insertion : résidences de jeunes travailleurs
- Entretiens personnalisés sur les projets logement : budget, calcul des aides au logement,
- Appui pour le montage des dossiers technique et financier : garant, caution (FSL, Locapass, GRL, ...) déclaration d'impôt, recours de la loi DALO,
- Médiation pour aider à se maintenir dans un logement (dettes, ...) ou en cas d'indécence ou d'insalubrité.

Il propose également des logements en sous location sur orientation d'un travailleur social et organise des actions collectives avec ateliers de recherche de logement et des interventions auprès de groupes à la demande, en partenariat avec différents intervenants du terrain (centre social, associations et caf).

Le territoire ARC présente des fragilités dans le domaine du logement (déclin de l'histoire industrielle et paternaliste : cimenteries et fret qui proposent des logements anciens et de faible qualité, marchands de sommeil peu regardant, loyers peu élevés avec des charges conséquentes, mauvaises isolations thermiques, parc HLM ancien, impayés de loyer, non décence). L'action du service social de la CAF a pour objectif de solvabiliser les ménages, de prévenir les impayés de loyers, de lutter contre les logements indécents en partenariat avec les personnes qui interviennent dans le domaine du logement. L'enjeu est le maintien des personnes dans un logement décent et l'appropriation du cadre de vie.

La CAF prévient les impayés de loyer par la mise à disposition de son équipe de travailleurs sociaux en complément des travailleurs sociaux du département, en proposant un accompagnement aux familles bénéficiaires de l'aide au logement (ALF) pour des situations d'impayés de loyer signalés en CAF. L'objectif de cet accompagnement éducatif est de prévenir la suspension de l'aide au logement, accompagner à l'élaboration d'un plan d'apurement et mettre en place les aides financières ou éducatives nécessaires à l'autonomie des personnes et la résolution des difficultés rencontrées.

La CAF mène en parallèle une action de lutte contre les expulsions locatives en participant avec ses partenaires institutionnels, l'Etat et le Département, à la CCAPEX - Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives. L'objectif est de mieux accompagner les ménages en difficulté, améliorer le traitement des impayés de loyers et de coordonner les actions des différents acteurs, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

La CAF lutte contre l'habitat non décent de façon mutualisée, dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui réunit l'ensemble des partenaires (communes, Agence régionale de santé, Conseil départemental, Agence départementale d'Information sur le logement, etc.) au sein de la CHI - Commission Habitat Indigne. Ce dispositif s'attache à résoudre les situations par la médiation entre le locataire et le bailleur et la CAF peut décider de la conservation des allocations logement (ALF, ALS) jusqu'à la réalisation des travaux de conformité.

Dans le cadre du Fonds Unique Logement (FUL), porté par le Département et auquel contribue la CAF, sur le territoire de la CC Ardèche Rhône Coiron, plus de 52 000 € d'aides à l'accès (Dépôt de garantie, 1er loyer, assurance habitation, ...) et près de 60 000 € d'aides au maintien (Impayé électricité, impayé eau, impayé loyer, ...) ont été versées en 2019.

Enfin, dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF de l'Ardèche, plusieurs dispositifs financiers peuvent être sollicités dans le but de favoriser le maintien ou l'accès au logement (prêt légal d'amélioration de l'habitat, prêt complémentaire d'amélioration de l'habitat, prêt pour équipement mobilier ou ménager, participation du Fonds Unique Logement).

En novembre 2019, un séisme de magnitude 5.4 sur l'échelle de Richter a endommagé la commune de Le Teil. D'autres communes telles que St Thomé ou Cruas ont aussi été impactées. De nombreux logements ont été détruits. D'autres nécessitent ou nécessiteront des travaux de réhabilitation. La commune de Le Teil s'est engagée dans un programme de réhabilitation urbain.

La Caf de l'Ardèche a soutenu le territoire en accompagnant des équipements et la commune de Le Teil dans la réhabilitation des services impactés. Par ailleurs, les travailleurs sociaux et les permanenciers de la Caf sont intervenus lors de temps d'accueil des habitants (cellule d'aide aux sinistrés avec attributions d'aides financières). La Caf de l'Ardèche a ainsi été le deuxième financeur au titre du Fonds d'aide aux sinistrés porté par le Conseil Départemental Au total, une enveloppe de près de 105 000 € a été versée au territoire (associations, commune, familles).

Axe de travail proposé:

- Lutter contre l'habitat indigne et indécent notamment via des partenariats autour du dispositif « Permis de louer » en expérimentation sur le centre-ville du Teil
- Lutter contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire
- Accompagner les habitants dans l'accès et le maintien au logement en gardant une vigilance plus particulière pour les jeunes adultes
- Accompagner le développement de solidarités intergénérationnelles dans l'accès au logement

Quartiers politique de la ville : Cœur de Ville et Sud Avenir

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. » (Définition INSEE)

En juin 2015, la ville de Le Teil, la communauté de communes, l'état et les partenaires (dont la CAF) ont signé un contrat de ville. Ce contrat se structure autour de 4 piliers : « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain », « valeurs de la république et citoyenneté » et « développement économique et emploi ». Un avenant de prolongation a été signé pour la période 2020-2022.

Deux territoires ont été identifiés comme prioritaire sur la commune de Le Teil :



	Cœur de Ville	Sud Avenir	CC ARC	Ardèche
Allocataires	342	279	4 245	60 007
Personnes couvertes	648	636	11 177	145 920
Allocataires avec enfant(s)	117	119	2 409	30 547
Nombre moyen d'enfant par famille	2,01	2,18	2,06	1,99
% Isolés	61,1%	49,8%	37,4%	43,7%
% Bas revenus	42,1%	41,9%	30,8%	29,7%
% Enfants de moins de 3 ans avec parents ou monoparent en emploi	22,5%	21,2%	48,9%	54,9%
% Bénéficiaires PPA	39,8%	30,8%	35,2%	35,2%
% Bénéficiaires RSA	21,6%	19,4%	12,2%	10,5%

CAF (2019)

On constate des différences entre les deux QPV, le quartier Sud Avenir semble davantage familial que le Cœur de Ville avec plus d'allocataires avec enfant(s), davantage d'enfants par famille et moins d'isolés. Le taux d'allocataires à bas revenus et le pourcentage de bénéficiaires du RSA sont élevés sur les deux quartiers en comparaison avec la communauté de communes ou le département, ce qui semble logique étant donné le critère utilisé pour le ciblage des territoires prioritaires : le revenu médian.

Le conseil citoyen favorise l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation. Sur la commune de Le Teil, les différents événements ont fragilisé cette instance. Les adultes relai de la commune sont chargés de faire le lien entre les habitants des quartiers et la municipalité et tentent de redynamiser ce conseil citoyen.

Axes de travail proposés :

- Encourager les projets visant à renforcer la participation des habitants, l'esprit critique et le vivre-ensemble
- Encourager le maillage et la complémentarité des projets menés dans le cadre de la politique de la ville

THEMATIQUE: LOGEMENT / HABITAT

Axe de travail proposé dans le portrait social :

- Lutter contre l'habitat indigne et indécent notamment via des partenariats autour du dispositif « Permis de louer » en expérimentation sur le centre-ville du Teil
- Lutter contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire
- Accompagner les habitants dans l'accès et le maintien au logement en gardant une vigilance plus particulière pour les jeunes adultes
- Accompagner le développement de solidarités intergénérationnelles dans l'accès au logement

Constats partagés lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Présence de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) : accompagnement et conseils autour de la précarité énergétique Mise en place du dispositif « Permis de louer » sur la CDC Mise en œuvre d'une Opération de Programmation pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) financée par l'Etat, la CC et aussi 4 communes (Le Teil, Rochemaure, Cruas, Baix) et dont l'animation a été confiée à l'association SOLIHA: Soutien financier en faveur de l'accès et du maintien dans le logement (Etat, CDC, Caf) Intervention de travailleurs sociaux (CMS, CCAS, Caf) dans le cadre de signalements et/ou d'accompagnements et bonne coordination avec l'Agence Régionale de la santé: accompagnement des familles dans le cadre de logements périls, co-pilotage du Pôle de l'Habitat Indigne Rôle des donneurs d'alerte (personnes bénévoles ou professionnelles qui interviennent à domicile) Accompagnement du Conseil habitat Jeunes (CHJ) Identification et reconnaissance des acteurs du logement Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Teil (CHRS) Dispositifs d'intermédiation locative (outils qui permettent de financer des travaux, de plafonner les loyers ou encore de louer/sous-louer des logements à des publics fragilisés) Services Urbanisme des collectivités permettant, par l'application des règles d'urbanisme, de limiter les constructions illégales Tendance actuelle favorable à développer des projets d'habitat partagé (initiatives privées, publiques)	Des acteurs du logement identifiés mais non repérés selon leurs compétences ou leurs actions Coût élevé du marché locatif, notamment sur le Teil (difficulté d'accès au logement) Amélioration de l'habitat freinée par des délais d'intervention longs (artisans) et des coûts de matériaux élevés Manque de lisibilité et d'articulation entre les différents financements disponibles pour l'accès et le maintien au logement (évolution des règlementations, méconnaissance des outils type OPAH, lourdeur administrative, critères de sélection et délais de traitement des demandes de logement social) Des moyens humains insuffisants pour mettre en place les dispositifs liés au logement Problème d'accessibilité entre les quartiers excentrés et le centre-ville du Teil mais aussi sur l'ensemble du territoire (mobilité) Risques naturels liés au logement (inondations séismes) Problématique de l'habitat indigne et des rénovations à moindre frais Problématique des marchands de sommeil Problématique des logements accueillants, à la semaine, des travailleurs au Centre National de Production

Animation de la vie sociale

Un équipement qui rayonne sur l'intercommunalité

Au sein de l'intercommunalité, un centre social est implanté sur la commune de Le Teil : « Culture Loisirs Enfance Famille Social » (CLEFS). Il détient les agréments « Animation Globale » et « Animation Collective Famille ». Son territoire d'agrément comprend l'ensemble des communes de l'EPCI et il est situé dans un quartier politique de la ville.

CLEFS	Moyenne (07)
35	37
7,39	11,9
CLEFS	Moyenne (07)
4	59
64	36
CLEFS	Moyenne (07)
109	470
66	136
0	126
	35 7,39 CLEFS 4 64 CLEFS 109 66

Les axes d'interventions ont été définis dans le projet social 2022-2025 du centre :

- « Ensemble pour (mieux) vivre : favoriser les liens du mieux vivre ensemble »
- « Accompagner et être accompagné(e), soutenir et être soutenu(e) : un projet politique adapté au territoire, des actions collectives pour les familles »
- « S'émanciper, devenir autonome et pouvoir agir : du développement individuel aux actions collectives »

Suite à la crise sanitaire, un avenant de prorogation a été acté pour l'année 2021.

Axes de travail proposés:

- Articuler le nouveau projet social de CLEFS avec les orientations stratégiques de la Communauté de communes en matière d'animation de la vie sociale
- Accompagner les initiatives locales sur l'ensemble du territoire

THEMATIQUE: ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Axes de travail proposés dans le portrait social :

- Articuler le nouveau projet social de CLEFS avec les orientations stratégiques de la Communauté de communes en matière d'animation de la vie sociale.
- Accompagner les initiatives locales sur l'ensemble du territoire.

Constats partagés lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Intervention d'un centre social itinérant pour pallier	Un conseil Citoyen à redynamiser
les inégalités territoriales	Manque de mixité entre les publics
Des acteurs nombreux et variés dans les domaines de	Cloisonnement géographique pour certaines
la culture et du sport, tissu associatif dense	activités et projets
De nombreuses propositions de temps d'échanges et	Une compétence en matière d'animation de la
de rencontres (médiathèque, cinéma)	vie sociale non portée par la communauté de
Accompagnement des projets et initiatives d'habitants	communes
proposé par le centre socio culturel	Besoin de temps et de régularité pour installer
Mise à disposition de locaux par le centre social et par	des actions en itinérance
les mairies	Des projets qui ne répondent parfois pas aux
Présence de CCAS sur le territoire	attentes des financeurs et à leur temporalité
Volonté de partir des besoins des habitants pour	Un rythme d'accompagnement des projets
construire des projets	différent de celui imposé par les financeurs
Existence du Conseil citoyen sur Le Teil (bien qu'il soit	Poids administratif des actions menées sur le
peu actif)	terrain
Conseil municipal des enfants à Cruas, Meysse et	Des besoins repérés lors de l'itinérance à prendre
Rochemaure	en compte dans l'action du centre social
Maison des projets au Teil	Prise de conscience d'un besoin, acceptation
Local mis à disposition des habitants par Ardèche	d'une problématique difficile pour certaines
habitat au quartier de la violette au Teil	personnes accompagnées
De nombreuses propositions culturelles en itinérance	Latence entre les résultats des diagnostics menés
sur le territoire qui favorisent la vie locale	par les structures et les orientations politiques
Soutien financier et technique de l'intercommunalité	Manque de lien et d'information entre ce qui est
pour la mise en œuvre du projet social de clefs	fait par les différentes associations
Présence d'associations de parents d'élèves	
Projet de Tiers Lieu porté par le collectif « Léz'Arts	
Collectif »	

THEMATIQUES: ACCES AUX DROITS – INCLUSION NUMERIQUE –

Axes de travail proposés dans le portrait social :

- Tisser un maillage intercommunal en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique en valorisant la complémentarité des actions et en les adaptant aux besoins des habitants les plus éloignés
- Structurer un accompagnement plus spécifique autour de l'accès aux droits des jeunes

Constats partagés lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Relais humains / associations de proximité existants	De manière spécifique au territoire :
(1er contact pour orienter)	Communication – notamment avec les jeunes -
Le Teil : 3 adultes-relais, 3 correspondants de nuit, 1	(quelle communication, avec quels supports?)
poste de médiation santé	Manque d'interconnaissance et de liens entre
Meysse: Maison France Service (avec un	professionnels qui sont très nombreux; pas de
rayonnement plus large que celui de la seule	dynamique de réseau
commune de Meysse)	Isolement de chaque acteur – manque de

Autres espaces multimédias : Secours Populaire, Médiathèque, Salle multimédia à CLEFS

Caravane de CLEFS – itinérance – outil de proximité avec les habitants

Écrivain public avec permanences régulières sur Le Teil

Navettes locales facilitant la mobilité

coordination (des actions, des projets, des services) => besoin d'un·e référent·e

Mobilités – accès aux services pas toujours évidente et bassins de vie ne correspondent pas forcément avec les limites administratives et donc avec la couverture territoriale des dispositifs locaux

Freins psychologiques pour accéder à certains services (ex. : vélo)

Des accès techniques hétérogènes (réseau, outils d'impression, scanners...)

Manque de temps des professionnels pour accompagner vers l'autonomie => tendance à faire à la place de...

Manque de disponibilité, de moyens humains (de financements sur le fonctionnement)

De manière plus générale :

Délais de réponse – temporalité

Lourdeur et complexité administratives

Une certaine simplification numérique mais qui nécessite malgré tout un accompagnement présentiel

Pilotage

Le poste de coordination financé par la CAF

Financement du poste de coordination en 2019

Thématique	Nombre d'ETP	Prénom Nom	Collectivité
Petite Enfance	0,5	Sélima Guittouni	CC ARC
Jeunesse	0,5	Sélima Guittouni	CC ARC
<u>TOTAL</u>	1		

Thématique	Montant PSEJ
Enfance	13 642.65 €
Jeunesse	12 045.00 €
Total	25 687.65 €

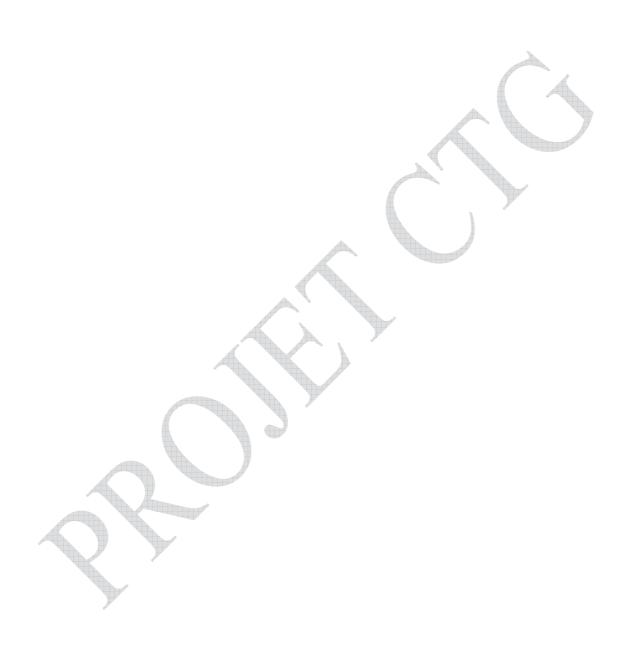
Suite au départ de la coordinatrice enfance jeunesse, la CC ARC a réorganisé son service Action sociale/Enfance jeunesse. Depuis Mars 2021, deux nouvelles personnes sont présentes : Aude Nouvel sur la coordination de la petite enfance et Samuel Brunier sur la coordination Jeunesse et la responsabilité du Pôle Enfance/Jeunesse/Action sociale.

Le poste de pilotage est donc à présent porté par deux personnes.

Organigramme du Pôle Petite Enfance - Jeunesse - Action Sociale depuis 2021



Axe de travail proposé: Stabiliser la nouvelle organisation au sein du service Action sociale/Enfance jeunesse et accompagner le territoire dans la mise en œuvre du référentiel de chargé de coopération.



ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale pour l'exercice N-1

(<u>Une liste des équipements et services par signataire</u> dans le respect des compétences détenues)

CC ARDECHE RHONE COIRON		
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA	
	STRUCTURE	
EAJE		
MA RIBAMBELLE LE TEIL	Place Jean Moulin	
	07400 LE TEIL	
MA JARDIN PT PAS MEYSSE	Impasse des Lavandières	
	07400 MEYSSE	
ma quinsous alba la romaine	Place neuve	
	07400 ALBA LA ROMAINE	
LAEP		
LAEP ITINERANT CARACOLE	1 Place Jean Moulin	
	07400 LE TEIL	
RAM		
RAM LE TEIL ITINERANT	1 Place Jean Moulin	
	07400 LE TEIL	
RAM MEYSSE ITINERANT	Impasse des Lavandières	
	07400 MEYSSE	
ALSH		
EXTRA CSC CLEFS LE TEIL	3, place Jean Moulin	
	07400 LE TEIL	
PERI CSC CLEFS LE TEIL	3, place Jean Moulin	
ADOC COC CLETC LE TEU	07400 LE TEIL	
ADOS CSC CLEFS LE TEIL	3, place Jean Moulin	
EVERALE TELL COC ARC	07400 LE TEIL	
EXTRA LE TEIL CDC ARC	Place Jean Macé	
EVERA MAINTICA HEREC CDC ADC	07400 LE TEIL	
EXTRA VALVIGNIERES CDC ARC	Le village	
TVTDA CDUAC CDC ADC	07400 VALVIGNERES	
EXTRA CRUAS CDC ARC	6 sentier coursanne	
EVEDA CE LA CED DDECCA C CDC A DC	07350 CRUAS	
EXTRA ST LAGER BRESSAC CDC ARC	Le village	
	07210 ST LAGER BRESSAC	

MAIRIE LE TEIL		
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA	
	STRUCTURE	
ALSH		
PERI MAIRIE LE TEIL	Place de l'Hôtel de ville	
	07400 LE TEIL	

ANNEXE 3 — Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

THEMATIQUE: PETITE ENFANCE

<u>Axe stratégique 1</u>: Développer les liens entre les acteurs Petite Enfance (crèches, AMA, PMI, Caf...) et les acteurs du travail social

Objectifs:

- Favoriser l'interconnaissance et ainsi l'orientation des familles
- Adapter l'offre de garde aux besoins des familles et prendre en compte les besoins spécifiques de chacune
- Proposer un accompagnement global des familles

<u>Axe stratégique 2</u>:_Améliorer l'information et la communication en direction des familles et des habitants

Objectifs:

- Réfléchir à une forme de guichet unique adaptée au territoire (itinérance, téléphonique, mail... ?)
- Valoriser et mieux faire connaître les métiers de la Petite Enfance (accueil individuel et collectif) y compris valorisation salariale

<u>Axe stratégique 3</u>: Evaluer le niveau et la capacité d'adaptation de l'offre d'accueil au regard des besoins des familles selon les « micro-territoires » et leurs besoins spécifiques (situation socio-professionnelle, horaires atypiques, périodes de fermetures...)

Objectifs:

- Prendre en compte les spécificités de chaque commune
- Favoriser l'inclusion et l'accueil du handicap
- Permettre l'insertion professionnelle des familles grâce à des places d'accueil dédiées (ex : dispositif A Vocation d'Insertion Professionnelle AVIP)
- Faire évoluer, si nécessaire, l'offre de garde proposée par les assistantes maternelles et les structures collectives

ACTIONS

Fiche action 1 : Développer et adapter l'offre sur la base d'un diagnostic sur les besoins des familles (y compris la transplantation de la crèche d'Alba-la-Romaine)

Fiche action 2 : Développer une ou des places AVIP au sein de la crèche de Le Teil

Fiche action 3 : Organiser des journées évènementielles et fédératrices chaque année (valorisation des métiers de la petite enfance, renforcement des partenariats...)

Fiche action 4 : Organiser des temps passerelles entre les crèches, les écoles et les accueils de loisirs

Fiche action 5 : Créer un guide à destination des familles, cartographier les acteurs du territoire

<u>Fiche action 1</u>: Développer et adapter l'offre sur la base d'un diagnostic sur les besoins des familles (y compris la transplantation de la crèche d'Alba-la-Romaine)

Diagnostic initial	Public cible
Manque d'un diagnostic global territorial sur la question de l'adéquation entre les besoins de garde et les services proposés Besoin d'une meilleure connaissance des besoins spécifiques de certaines familles (ex.: horaires atypiques, travaux saisonniers situations de précarité) en	Familles du territoire avec des enfants de moins de 6 ans, notamment les familles les plus précaires, avec des horaires de travail atypiques, en situation de monoparentalité
saisonniers, situations de précarité), en fonction des communes d'habitation	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Entamer une démarche d'évaluation globale territorialisée au regard : - Des besoins des familles par bassin de vie (notamment avec des	Mener une démarche « diagnostic » Identifier les besoins non-couverts Faire des propositions de nouvelle organisation afin de « combler les
perspectives d'insertion professionnelle ou les situations d'emploi existantes), Des attentes des familles (et de leurs	manques » (ex. : accueil continu pour les familles au sein des 3 structures intercommunales)
employeurs),	Développer les places d'accueil grâce à la construction de la nouvelle crèche d'Alba-la-Romaine
Identifier les services existants et les partenariats possibles (EAJE, RPE, Assistantes Maternelles, crèche familiale)	Mesurer l'opportunité et accompagner le cas échéant, de nouveaux projets d'accueil collectif sur le territoire Echéances de réalisation
Renforcer l'offre d'accueils occasionnels (pour objectifs de répit parental, de socialisation)	2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC en relation avec les Mairies du	Répondre aux besoins non couverts
territoire	Diversifier l'offre d'accueil sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF 07, ACEPP, PMI, Multi-accueil, RPE	Taux d'occupation sur les services existants
	Taux d'occupation sur les services nouveaux
	Nombre de dispositifs mis en place

Fiche action 2 : Développer une ou des places AVIP au sein de la crèche de Le Teil

Diagnostic initial	Public cible
Demandes en crèche de la part de familles en situation d'insertion professionnelle (reprise d'activité, en formation, FLE) Orientations de la part de la PMI Existence du dispositif « Territoire Zéro Chômeurs » sur la commune du Teil	Familles en situation d'insertion professionnelle, accompagnées par un référent emploi (priorité aux familles monoparentales, habitants QPV)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Permettre le retour à l'emploi Découverte d'un autre milieu que le milieu familial (=> socialisation et développement de l'enfant) Créer des liens entre les professionnels de la Petite Enfance et les travailleurs sociaux	Engager une réflexion pour l'entrée dans le dispositif (CC ARC, CAF, Département, ACEPP) => créer un groupe de travail Définir les crèches participantes et les places à flécher
	Sensibiliser et accompagner les professionnels de la Petite Enfance – favoriser l'adhésion des équipes
	Echéances de réalisation
	2022 : début de la réflexion 2023 ou 2024 : entrée dans le dispositif en fonction de l'avancée des travaux
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC – Service PE (crèche et RPE)	Retour à l'emploi Sortie de la précarité
D. I. III W.	Socialisation des parents et des enfants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF 07, ACEPP, PMI, Multi-accueil, RPE Pôle Emploi, Service insertion, acteurs sociaux du territoire	Nombre de réunions partenariales Nombre de familles bénéficiaires Taux d'occupation des places AVIP Développement de nouveaux partenariats
Autres acteurs locaux	

<u>Fiche action 3</u>: Organiser des journées évènementielles et fédératrices (valorisation des métiers de la petite enfance, renforcement des partenariats, parentalité...)

Diagnostic initial	Public cible
Peu de temps forts sur le territoire sur les questions d'éducation, de petite enfance, de jeunesse, de famille, de parentalité Besoin de se retrouver entre professionnels, entre professionnels et parents pour partage des moments conviviaux mais aussi des temps d'échanges et de réflexions	Professionnels Parents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Organiser des temps forts de soutien et d'accompagnement à la parentalité (Petite Enfance, Enfance et Adolescence) Organiser des évènements de valorisation des métiers du social et de l'éducation Services mobilisés et responsables de l'action	Définition partagée de priorités d'actions Planification d'évènement sur les deux années à venir (2022-2023) Evaluation de ces premières organisations pour définir les évènements suivants Echéances de réalisation 2022-2026 Résultats attendus
CC ARC – Service Petite Enfance + Jeunesse	Participation à la création d'une « Communauté éducative » sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CLEFS Mairies Ecoles ALSH Autres partenaires socioculturels et socio- éducatifs	Fréquentation des évènements (en distinguant les parents des professionnels)

<u>Fiche action 4</u>: Organiser des temps passerelles entre les crèches, les écoles et les accueils de loisirs

Diagnostic initial	Public cible
Existence de projets sur certaines	Enfant en âge d'entrer en maternelle
communes et qui sont porteurs de sens et	Familles de ces enfants
qui donnent grande satisfaction tant au	
niveau des parents que des professionnels	Professionnels PE, enseignants écoles
(ex. : Alba-la-Romaine)	maternelles, professionnels ALSH
Réflexion en cours sur d'autres communes	, I
(ex. : Rochemaure, Meysse)	
Accompagnement des changements de	
cadres d'accueil pour les enfants =	
question éducative essentielle	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Préparer les enfants à l'entrée en	Organiser des rencontres entre
maternelle	partenaires concernés (crèches, écoles,
Faciliter le passage de la crèche à l'école	ALS) afin d'échanger sur les objectifs et
Rassurer les familles sur les futurs cadres	de réfléchir aux modalités de ces activités
d'accueil (école maternelle et ALSH)	Mettre en place des temps passerelles
	(crèche / école et crèche / ALSH). Par
	ex.: ½ journée par semaine sur 4 à 6
	semaines
	Echéances de réalisation
	2022-2023: temps de concertations et
	de réunions
	Rentrée scolaire 2023/2024 pour les
	activités passerelles nouvelles
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
CC ARC – Service PE (crèche et RPE)	Une rentrée apaisée
	Des places d'accueils libérées pour les
	enfants sur les mercredis
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Ecoles maternelles et ALSH	Nombre d'enfants participants à l'activité
PMI et SDJES 07	passerelle
	Enquête de satisfaction à élaborer pour
	mesurer satisfaction des familles, des
	acteurs et partenaires du dispositif

$\underline{\text{Fiche action 5}}:$ Créer un guide à destination des familles, cartographier les acteurs du territoire

Diagnostic initial	Public cible
Manque d'interconnaissance entre les acteurs de la Petite Enfance et du social et/ou de l'insertion socioprofessionnelle Accompagnement de certaines familles freiné	Professionnels PE et social du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Permettre un accès rapide aux informations Permettre une meilleure collaboration Permettre une continuité de l'action pour les familles et leurs enfants	Identifier les acteurs concernés par cette démarche, y compris les acteurs hors territoire ARC mais le couvrant (ex. : CAMSP) Identifier les outils existants permettant « d'accueillir » ce type de dispositif (ex. : application intramuros, site internet CC ARC) Créer l'outil sous forme cartographique ? Question de la mise à jour ?
	Echéances de réalisation
Comicae mobilisée et management	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC	Meilleure coordination des acteurs issus de secteurs professionnels différents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Professionnels du territoire et alentours	Nombre de consultations de l'outil Sondage auprès des professionnels concernés afin d'évaluer le niveau de satisfaction

THEMATIQUE: ENFANCE / JEUNESSE

<u>Axe stratégique 4</u>: Structurer et développer des services qualitatifs dans un souci d'équité territoriale et sociale

Objectifs:

- Engager une réflexion sur les accueils extrascolaires, périscolaires et des mercredis favorisant une équité territoriale et sociale
- Encourager l'acquisition de compétences et la formation des animateurs de périscolaire
- Proposer une offre de services adaptée aux 11- 17 ans et 18-25 ans afin de s'inscrire dans un parcours d'accès à l'autonomie et à l'émancipation
- Mutualiser les équipements municipaux

<u>Axe stratégique 5</u>: Articuler les actions portées par les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs et valoriser leurs complémentarités

Objectif:

- Envisager une forme d'accompagnement (valorisation et soutien) des acteurs associatifs locaux sur leurs actions et projets jeunesse

<u>Axe stratégique 6 : </u>Améliorer la communication sur les services existants, notamment la communication en direction des jeunes

Objectifs:

- Mieux valoriser les actions culturelles déployées sur le territoire
- Favoriser l'articulation des actions entre les partenaires
- Développer l'information sur les différents dispositifs jeunesse (Pass Culture, Services civiques...)

ACTIONS

Fiche action 6 : Favoriser la montée en compétences des professionnels de l'animation (ALSH, temps méridiens...) en s'appuyant sur l'association locale « Médiacom »

Fiche action 7 : Poursuivre la dynamique du réseau des Acteurs Jeunesse du Territoire (AJT)

Fiche action 8 : Organiser des séjours (accueil de loisirs ou séjours longs) en vue de développer l'autonomie des plus jeunes

Fiche action 9 : Proposer des services et projets pensés par et pour les jeunes

Fiche action 10 : Permettre un espace de rencontres et d'écoute grâce au Coffee Break de Le Teil

Fiche action 11 : Développer une action jeunesse sur la commune d'Alba-la-Romaine, en lien avec la politique jeunesse menée par la CC ARC

Fiche action 12 : Poursuivre l'accompagnement proposé par le Conseil Habitat Jeunes sur la CC

Fiche action 13 : Engager une réflexion sur les accueils extrascolaires, périscolaires et des mercredis favorisant une équité territoriale et sociale

<u>Fiche action 6 :</u> Favoriser la montée en compétences des professionnels de l'animation (ALSH, temps méridiens...)

Diagnostic initial	Public cible
Constats partagés de difficultés de certains encadrants des temps périscolaires	Professionnels de l'animation enfance- jeunesse (périscolaire et extrascolaire)
Niveau de formation et expériences disparates chez les professionnels	
Besoin de partager des intentions éducatives communes et de développer des pratiques communes	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Dresser un état des lieux des besoins de formation	Diagnostic des besoins
Organiser des modules de formation territorialisés	Mise en place de formations adaptées aux besoins des personnels encadrants
territorianses	Echéances de réalisation
	2023-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC et Mairie de Le Teil (Direction Education)	Amélioration de la posture éducative des personnels d'animation.
	Amélioration des relations professionnels : enfants / parents / enseignants
	Constitution d'une « Communauté éducative » plus harmonieuse
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
SDJES 07	Nombre de professionnels formés
CAF 07 Mediacom Organismes de formation	Nombre de formations organisées
J	Nombre de projets transversaux développés

Fiche action 7 : Poursuivre la dynamique du réseau des Acteurs Jeunesse du Territoire

Diagnostic initial	Public cible
Manque d'interconnaissance entre acteurs jeunesse du territoire	Professionnels de la jeunesse
Sentiment d'isolement de certains acteurs	+ les jeunes eux-mêmes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectits operationness	Wodalites de l'ilise ell œdvie
Améliorer l'interconnaissance entre acteurs jeunesse	Recenser les acteurs jeunesse du territoire, leurs actions et leurs modes d'intervention
Améliorer la coordination et renforcer la co-construction des actions	Créer un annuaire/répertoire des acteurs jeunesse du territoire
Améliorer la lisibilité des actions et services pour le public	Recenser les lieux fréquentés par les jeunes et les lieux mobilisables pour des actions jeunesse
Développer une culture commune et des actions co-portées de soutien et d'accompagnement à la parentalité spécifiquement autour des questions de jeunesse	Organiser des événements à destination des acteurs jeunesse du territoire et/ou des jeunes du territoire
	Echéances de réalisation
Connaître et faire connaître les dispositifs existants	2022-2026
Valoriser les actions (dont les actions culturelles en lien avec l'EAC) déployées sur le territoire	
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
CLEFS, ATOUT JEUNES, Médiation Santé,	Meilleure coordination des acteurs et de
CHJ, CC ARC = groupe « pilote » des AJT	leurs actions entre eux
	Développement d'actions partenariales
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les acteurs jeunesses repérés dans le cadre de la démarche des AJT	Nombre d'acteurs participants à la dynamique des AJT
	Nombre d'actions partenariales en développement.

<u>Fiche action 8</u>: Organiser des séjours (accueil de loisirs ou séjours longs) en vue de développer l'autonomie des plus jeunes

Diagnostic initial	Public cible
Départs en vacances moins facile qu'il y a quelques dizaines d'années Sédentarité plus importante des enfants et des jeunes	5-17 ans de la CC ARC, avec distinction des actions en direction des 3-10 ans (école primaire) et des 11-13 ans (collège) et 14-17 ans (lycée)
Désaffection des actions collectives de loisirs par les 14-17 ans	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Organiser des séjours en direction des 5- 17 ans	Organiser des séjours pour les enfants et les jeunes de 7 à 17 ans.
Mettre en place des actions de sensibilisation au départ en direction des parents d'enfants de plus de 5 ans	Organiser à la rentrée scolaire des temps d'information sur les séjours Echéances de réalisation
Développer un projet de loisirs collectifs spécifique en direction des 14-17 ans	2022-2026 : organisation de séjours à partir des ALSH existants
	A partir de 2023 : développer des séjours plus spécifiques en direction des 14-17 ans
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC	Un repérage et une mobilisation de ces actions par les enfants et leurs parents.
	Une mixité sociale et culturelle au sein des séjours organisés
	Une remobilisation des 14-17 ans sur des actions collectives de loisirs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service des Sports de la Mairie du Teil CLEFS Secours Populaire	Nombre de nouveaux enfants ou jeunes participants aux séjours
'	Taux de remplissage des séjours organisés

Fiche action 9 : Proposer des services et projets pensés par et pour les jeunes

Diagnostic initial	Public cible
Programmes d'actions et d'activités	
parfois sans lien direct avec les envies et	
les aspirations des jeunes	
Communication sur ces programmes	
souvent très descendante	
Manque d'informations, du côté des	
jeunes, sur les structures et les projets	
existants	
Manque de démarches concertées	
d'accompagnement vers l'accès à	
l'autonomie des jeunes	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Ouvrir des espaces sécurisants permettant	
aux jeunes de s'exprimer en toute	et financiers
sincérité	
	Aller à la rencontre des jeunes dans les
Proposer des projets adaptés aux envies,	lieux et espaces qu'ils fréquentent déjà
besoins et problématiques des jeunes	(écoles, collèges, lycées, lieux de vie)
Identifier les lieux où peut être mis en	Proposer des moments de convivialité
œuvre un accompagnement	organisés avec les jeunes permettant de
	les informer et d'échanger sur leurs projets
	et leurs idées, leurs perceptions de leur
	quartier, ville, commune
	Organiser des temps sur la démarche
	d'accompagnement de projets à
	destination des professionnels jeunesse
	Echéances de réalisation
	2022-2026
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
CSC CLEFS	Meilleure prise en compte des envies et
ADSEA / Prévention Spécialisée	des besoins des jeunes dans l'élaboration
TILT	des actions, activités et projets.
ATOUT JEUNES	Engagement d'une démarche concertée
	entre les acteurs jeunesse
	d'accompagnement des projets de jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
SDJES 07	Fréquentation des actions, activités et
CAF 07	projets jeunesse par les jeunes
CC ARC	Nombre de projets jeunesse sur le
Elus jeunesse	territoire

Fiche action 10 : Permettre un espace de rencontres et d'écoute grâce au Coffee Break de Le Teil

de Le Teil	U
Diagnostic initial	Public cible
Besoin des adolescents d'avoir un lieu repère à proximité de leur vie scolaire, lieu relai, lieu ressource, lieu sécurisé et de prévention. La prévention de l'isolement, de la marginalisation, des conduites compulsives, addictives et/ou à risque, de l'alcoolisme Besoin d'un lieu de mixité que les ados fréquentent et partagent volontairement, un lieu de vivre ensemble Besoin d'un lieu pour répondre aux imprévus : un accueil continu et quotidien aux intercours, aux absences de professeurs, et autres intervalles qui pourraient représenter une brèche dans le cadre proposé aux mineurs. Besoin d'un lieu de restauration adaptée aux besoins et demandes des ados à proximité de leurs établissements et services de restauration dont l'objectif est la sensibilisation à a nutrition et aux choix alimentaires.	Adolescents de 15-18 ans en priorité Mais accueil tout public
Objectifs opérationnels Assurer un accueil et une écoute professionnelle auprès du public lycéen de la Communauté de Communes ARC, au Coffee Break 2 Le Teil sur les jours scolaires (10h-17h): Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi Construire une relation de confiance propice aux échanges avec les ados, permettant d'aborder les questionnements, interrogations, non-dits. Développer des actions de sensibilisation à la nutrition et éducative à la santé dans un contexte informel et permettant aux ados d'en être acteurs. Être lieu de construction d'autres projets d'accès à l'autonomie pour (et par) les ados (programme Ze Club d'Anglais et parcours internationaux à thème en auto-financement). Rester un lieu référence pour les ados devenus adultes.	Construction et étayage du financement du projet Constitution (et reconstitution) de l'équipe, suivi et formation Echéances de réalisation Après 2 tentatives de test (séisme et covid), un test de 4 mois abouti (09-12/22) Etape 2 d'expérimentation : Janvier-Juin 2022 En vue d'une ouverture sur 2ème année scolaire complète : sept 2022-Juin 2023 Sous réserve de financements

Services mobilisés et responsables de l'action

Résultats attendus

L'association Atout Jeune pilote le projet

Y sont associés les éducateurs de l'ADSEA dont le travail « d'aller vers » est complémentaire du travail d'accueil assuré sur place.

Les différents intervenants du territoire sont mobilisés/invités en fonction des projets et des thématiques des actions.

Accueil d'un public sans cesse renouvelé (des primo visiteurs tous les jours ?)

Fréquentation régulière des « piliers » du Coffee Break 2 Le Teil

Implication des ados dans les projets et la vie du lieu.

Partenaires sollicités

- -les acteurs jeunesse du territoire dont le lieu peut faciliter leur travail de suivi (entretiens, rdv, etc.)
- -CAF 07
- -la Communauté de Communes ARC
- -les Communes dont les ados/lycéens sont issus
- -le Contrat de Ville (CGET)
- -la MII D&CA
- -le Département de l'Ardèche

Indicateurs d'évaluation

- -nombre de visiteurs
- -commune d'habitation
- -nombre de primo-visiteurs
- -fréquence des visites
- -nombre de consommations
- -choix des consommations
- -nombre de participants aux activités de sensibilisation
- -nombre d'entretiens spécifiques (caractère santé, prévention...)

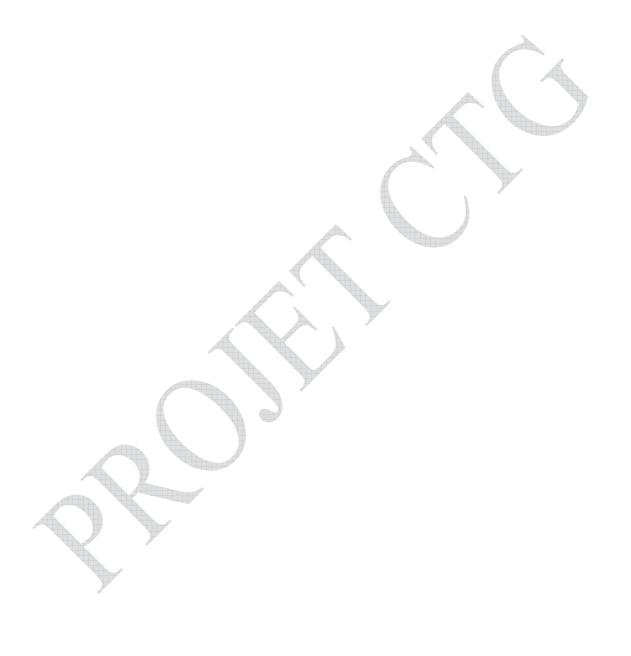
<u>Fiche action 11</u>: Développer une action jeunesse sur la commune d'Alba-la-Romaine, en lien avec la politique jeunesse menée par la CC ARC

Diagnostic initial	Public cible
1/ Absence d'une politique jeunesse de proximité 2/ Manque de qualification des agents municipaux en charge de l'enfance (cantine, périscolaire – pour l'heure)	Enfants accueillis en périscolaire (3 à 11 ans) Préadolescents et adolescents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
1/Former les agents communaux en lien avec les agents des autres communes de la Communauté de Communes ARC sur la thématique Enfance Jeunesse, 2/ Développer les liens avec les clubs sportifs locaux sur l'accueil des jeunes, 3/ Proposer des activités extra-scolaires adaptées aux enfants, préadolescents et adolescents, régulières et de proximité, 4/ Mettre en place des équipements de proximité.	En cours: 1/ Mise en place de rencontres avec les préadolescents et adolescents dans le cadre du CCAS, à la suite de l'enquête « Besoins sociaux », et recension des besoins, 2/ Initiation de projets en direction des préadolescents et adolescents (création d'un film durant la semaine de l'eau, avec la Maison de l'Image, visite d'un site de sport de proximité), 3/ Pour les personnels de l'accueil périscolaire et cantine : formations sur leurs pratiques, mise en place d'une analyse des pratiques professionnelles, mise en place de réunions régulières. A terme : Développer une politique Enfance Jeunesse communale articulée à la politique intercommunale Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
La commune est porteuse de cette volonté politique. Certaines actions sont déjà mises en place par le CCAS Liens avec l'élaboration du projet Enfance Jeunesse sur la Communauté de Communes	1/ Meilleure formation des agents communaux et meilleure prise en charge des enfants dans le cadre périscolaire (aujourd'hui) 2/ Capacités à ouvrir un accueil extrascolaire le mercredi 3/ Capacités à développer des projets pour les publics préadolescents et adolescents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Communauté de Communes ARC, CAF, Clubs sportifs, Centres sociaux (Le Teil, Villeneuve de Berg), Conseiller Numérique d'Alba-la-Romaine, Communes en proximité des deux Communautés de communes (ARC, Berg et Coiron).

Quantitatif: Fréquentation

Qualitatif : Enquête de satisfaction auprès des parents sur les prestations périscolaires



<u>Fiche action 12</u>: Poursuivre l'accompagnement proposé par le Conseil Habitat Jeunes sur la CC ARC

Diagnostic initial	Public cible
L'insertion socio-professionnelle des	Jeunes âgés de 16 à 30 ans issus du
jeunes peut être limitée voire stoppée à	territoire ARC ou souhaitant s'y installer.
cause d'une problématique de logement.	,
Les jeunes sont un public fragilisé face à	
l'accès à une solution	
hébergement/logement; ils ont besoin	
d'être accompagnés pour accéder à leurs	
droits.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
1. Favoriser l'accès aux droits des	Accueil sur RDV physique, téléphonique,
jeunes	en visio du public.
a. Accueillir, informer et	
orienter le public jeune	Projet'toit notamment pour les jeunes
b. Accompagner le public	invisibles.
jeune vers une solution	Animation d'informations collectives.
hébergement/logement	Mise en œuvre au niveau local de la
adaptée	semaine nationale du logement des
	jeunes.
c. Accompagner aux	
démarches administratives,	
aux aides financières	
2. Accueillir, informer et	
accompagner les bailleurs privés	
dans la mise en location de leur	Echéances de réalisation
bien	2022-2026
a. Rappeler les droits et	
devoirs	
b. Lutter contre la vacance	
c. Promouvoir les dispositifs	
locaux (permis de louer)	
3. Animer le territoire	
a. Etre repéré comme acteur	
du logement des jeunes	
,	
b. Participer et développer des	
actions locales	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Le Conseil Habitat Jeunes compte une	Lutter contre le non-recours aux
travailleuse social pour	droits
l'accompagnement du public à 0.75ETP +	• Limiter l'isolement, rendre le
une coordinatrice du dispositif (relation	service accessible à la jeunesse
partenariale, politique) à 0.25 ETP.	« invisible »

- Contribuer au développement du territoire
- Etre observatoire de la problématique logement des jeunes

Partenaires sollicités

Le service travaille avec l'ensemble des partenaires, opérateurs, institutions, administrations du territoire dans des champs d'intervention multiples.

L'insertion par le logement ne peut être déconnectée de l'ensemble des problématiques rencontré par les jeunes, notamment l'emploi et la mobilité.

Indicateurs d'évaluation

- 1. Quantitatif
 - a. Nb de jeunes en accompagnement
 - b. Nb de solutions hébergement/logement accompagné
 - c. Nb de jeunes touché en action collective
 - d. Développer le portefeuille bailleurs privés
- 2. Qualitatif
 - a. Récit de parcours de vie
- 3. Communication
 - Renforcer la connaissance du service auprès des partenaires et usagers

<u>Fiche action 13</u>: Engager une réflexion sur les accueils extrascolaires, périscolaires et des mercredis favorisant une équité territoriale et sociale

Diagnostic initial	Public cible
Organisation des ALSH extrascolaires à interroger sur le fond afin de définir une organisation territoriale adaptée à l'échelle de la CC ARC.	Enfants et jeunes de 3 à 17 ans
11-13 ans et 14-17 ans : public pas au rendez-vous des activités proposées Offre d'accueil périscolaire, et notamment	
sur les mercredis, pas équitable sur le plan territorial et encore moins harmonisée	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Structurer le service ALSH extrascolaire, afin de lui conférer une vraie dimension intercommunale (couverture territoriale, équité territoriale et cohérence pédagogique)	Travail de réflexion et de prospection sur les ALSH extrascolaire au sein du groupe de travail jeunesse de la CCARC, en lien avec le bureau communautaire
Développer une réflexion spécifique sur les activités en direction des 11-17 ans	Diagnostic des besoins d'accueil sur les mercredis de la période scolaire en relation avec les Mairies
Approfondir le diagnostic des besoins	Echéances de réalisation
d'accueil sur les mercredis	2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC Mairies du territoire	Définition d'une politique jeunesse participative et partagée
	Evaluation et réécriture du Projet éducatif de la CC ARC
	Définition de perspectives pour une nouvelle structuration de l'offre de loisirs extrascolaire
	Evaluation de l'adéquation entre besoins et offre au niveau périscolaire et mercredis
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF 07 SDJES 07	Politique jeunesse rédigée et partagée Plan d'action défini

THEMATIQUE: PARENTALITE

<u>Axe stratégique 7</u>: Faciliter le maillage et la mise en réseau des acteurs sur le territoire <u>Objectifs</u>:

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs
- Mieux orienter les familles

<u>Axe stratégique 8</u>: Développer une offre de proximité adaptée aux besoins des parents <u>Objectifs</u>:

- Développer des actions de soutien à la parentalité sur le territoire
- Prendre en compte les problématiques/besoins liés à la parentalité d'adolescent
- Soutenir les actions en proximité et investir des lieux de rencontres et d'échanges (qui peuvent être des cafés du village par exemple)

<u>Axe stratégique 9</u>: Développer une information et une communication plus accessibles et mieux coordonnées

Objectifs:

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs
- Mieux orienter les familles

ACTIONS

Fiche action 14 : Développer les actions de soutien à la parentalité au sein des structures d'accueil (crèches, RPE, ALSH)

Fiche action 15 : Poursuivre les actions parentalité portées par le centre social CLEFS (café des écoles, animation du réseau parentalité)

Fiche action 16 : Poursuivre le déploiement du LAEP à l'échelle de la CC

Fiche action 17 : Proposer une offre de sensibilisation et d'éducation aux médias

Fiche action 18 : Réfléchir aux modalités de développement du contrat local d'accompagnement à la scolarité

<u>Fiche action 14</u>: Développer les actions de soutien à la parentalité au sein des structures d'accueil (*crèches, RPE, ALSH*)

Diagnostic initial	Public cible
Peu de liens avec et entre les parents des enfants accueillis dans les structures Certains ont des freins pour se rendre dans les structures de soutien à la parentalité L'accompagnement à la parentalité peut se travailler dans des temps et des lieux plus informels (ex.: sorties d'écoles, espaces d'accueil des crèches, LAEP)	Enfants et parents du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Aménager des espaces de rencontres et de discussions avec les parents et entre parents au sein des lieux d'accueil des enfants Trouver des moyens de mobiliser les parents qui « n'osent pas » utiliser les lieux de soutien à la parentalité Proposer des ateliers parents/enfants et des ateliers entre parents	Créer des rencontres et/ou des outils afin d'informer les parents des activités de leurs enfants Organiser des temps de rencontres conviviaux entre habitants d'un quartier ou d'un village permettant l'échange Proposer des temps d'échanges sur les questions de parentalité Mobiliser des acteurs locaux en capacité de proposer des activités parents-enfants Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC : Pôle Petite Enfance, Jeunesse	Meilleure prise en compte des questions de soutien et d'accompagnement à la parentalité dans le quotidien des structures d'accueil Développement d'une culture commune autour de ces questions sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs locaux intéressés par ces questions : LAEP, CLEFS, LE TILT, MEDIACOM Clubs sportifs ?	Nombre de parents et d'enfants fréquentant les activités et les temps proposés

<u>Fiche action 15</u>: Poursuivre les actions parentalité portées par le centre social CLEFS (café des écoles, animation du réseau parentalité)

Diagnostic initial	Public cible
On estime à 10% des familles de l'intercommunalité qui fréquentent les actions parentalité proposées sur le territoire, malgré des problématiques relevées dans les différentes activités.	Parents et grands-parents. Adultes et professionnels concernés par les questions de parentalité.
Les faire participer aux actions qui leur sont dédiées reste difficile. Les questions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont par ailleurs essentielles à prendre en compte aujourd'hui dans un contexte où les familles sont de plus en plus en difficulté pour trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, temps avec leurs enfants et espaces de répits, injonctions paradoxales autour de l'éducation et de l'épanouissement de leurs enfants.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser l'interconnaissance entre parents. Favoriser les espaces informels de discussion. « Aller vers » les familles qui ne fréquentent pas les structures. Exercer, par une écoute active, les difficultés et les besoins des familles du territoire.	Déplacements sur les communes de manière régulière (calendrier annuel de déplacements) Être identifié facilement grâce aux outils de communication. Formation des animateurs et des bénévoles : FACS, Ecole des parents, CIDFF Poursuivre l'organisation des « p'tit déj » partenaires ; invités : - assistant.es sociales, assistant.es socioéducatives, infirmières, sage-femmes, éducateurs.trices du centre médico-social. - Directrice des multi-accueils, LAEP et crèches de CC ARC - Coordinateur enfance jeunesse CC ARC - Directeur-trice des accueils de loisirs du territoire - Référente enfance CLEFS, - Référente famille CLEFS - médiateur et référent PRE de la commune de Le Teil - Coordinatrice du réseau de lecture publique CC ARC - réseau associatif : Médiacom, ABA'H*, GEM*
	Echéances de réalisation 2022-2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CSC CLEFS	Accroissement de 10% de la participation du public, soit 2 à 3% par an.
	Mise en place de nouveaux projets à <u>l'initiative</u> des parents.
	Constitution d'un collectif de parents pour la co- construction d'actions et de temps collectifs sur la famille.
	Implication des partenaires et volonté de poursuivre le partenariat
	La référente famille du centre socioculturel est identifiée comme coordinatrice externe parentalité sur le territoire ARC
	sur le territoire viirte
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CC ARC, notamment services en lien avec questions de parentalité (ex.: LAEP), Communes, APE, Amicales Laïques, FCPE, écoles, éducation familiale	Taux de fréquentation des ateliers Nombre de thématiques abordées, de projets réalisés
	Nombre de familles impliquées dans l'organisation des temps conviviaux

Fiche action 16 : Poursuivre le déploiement du LAEP à l'échelle de la CC ARC

Diagnostic initial	Public cible
Caracole Le Teil a ouvert ses portes en juin 2004, offrant ainsi 2 accueils hebdomadaires. La fréquentation est rapidement importante; aussi, des travaux sont entrepris afin d'offrir une salle de 85m². En 2015, un troisième accueil hebdomadaire est proposé. Suite à la fusion des 2 Communauté de communes en 2017, les élus souhaitent proposer une antenne au nord du territoire. Le choix s'est porté sur la commune de Baix.	L'enfant de la naissance à son cinquième anniversaire, accompagné d'un adulte : ses parents, un assistant maternel Les femmes enceintes.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
 ✓ Pérenniser les accueils sur Le Teil ✓ Sensibiliser, informer les partenaires et les familles ✓ Développer et organiser un accueil sur la commune de Baix 	Approfondir les notions de parentalité (modèles d'éducation(s), travail et formations en équipe.
	Première rencontre partenariale prévue le 13 juin 2022 Ouverture du 1 ^{er} accueil à Baix le 2 mai 2022 Evaluation de ce nouvel accueil après un an de fonctionnement pour pérennisation ou réajustements éventuels. 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CC ARC : Responsable Laep, Pôle enfance jeunesse action sociale	Stabilité dans la fréquentation au Teil
Coordination petite enfance	Un démarrage satisfaisant en termes
Service de communication	de fréquentation de l'antenne de Baix.

	Meilleure connaissance du dispositif Laep des partenaires pour une sensibilisation auprès des populations.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF/Département PMI/centre médico-social/ADMR/centre socio-culturel/CMP/ADSEA	 La fréquentation La participation et les retours des partenaires

Fiche action 17 : Proposer une offre de sensibilisation et d'éducation aux médias

Diagnostic initial	Public cible
Exposition ultra-précoce des enfants (et	Parents
de leur image) aux écrans	Enfants de 0 à 18 ans
Manque d'informations et de	Professionnels
sensibilisation des parents sur ces	
questions (sur le territoire)	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Former les professionnels sur ces	Organiser des formations
questions	Organiser des temps de sensibilisation
Informer les parents des risques	Organiser des ateliers d'éveil au langage et
d'exposition aux écrans et proposer	à la lecture
1 cadre	Faire témoigner des personnes qui ont des
Proposer des alternatives et des outils de	difficultés et des problématiques sur les
gestion	risques
Territorialiser la « journée sans écrans »	Echéances de réalisation
Organiser des évènements sur le sujet	2023-2026
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
Ville de Le Teil en relation avec la CC	
ARC	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI	
ADSEA	Echanges avec les enseignants
Réseau ado-addicto	Bilan de 4 ans
IREPS	Questionnaire sur les pratiques
Communes	
Etablissements scolaires, accueils	
périscolaires et extrascolaires	
France Addiction	
Acteurs locaux (CLEFS, TILT, LOL, ZONE	
5, Médiathèque)	
Terre de Sens	
Gendarmerie	

<u>Fiche action 18</u> : Réfléchir aux modalités de développement du contrat local d'accompagnement à la scolarité

Diagnostic initial	Public cible
Volonté des familles de dénouer des	Enfants du CP au CM2
situations de crispation autour du travail	Leurs parents
scolaire,	
Besoin pour certains jeunes d'un lieu sans "tentations extérieures" pour pouvoir se concentrer,	
Difficultés pour certaines familles avec la langue et l'école	
La pertinence et la juste place du	
CLAS sur Le Teil pousse à réfléchir à	
la possibilité de développer le CLAS	
sur le territoire de la Communauté	
de communes ARC	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Diagnostic auprès des
 Conforter l'action CLAS existante sur la commune de Le Teil Engager une dynamique de réflexion et de construction commune avec les différents acteurs du territoire (enseignants, élus, parents) Le cas échéant, mise en place d'une action expérimentale CLAS sur ARC (sur une autre commune ou sur plusieurs communes, en fonction du diagnostic) 	municipalités pour évaluer les demandes des élus Rencontre avec les enseignants pour évaluer les besoins par commune Questionnaires auprès des parents
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
Association MEDIACOM - Responsable : Nathalie ARNAUD	Un diagnostic clair des demandes sur le territoire
1 animateur et un bénévole	

	Une première mise en place expérimentale pour pouvoir évaluer et pérenniser l'action le cas échéant. - Des enfants plus sereins face à leur scolarité - Des parents rassurés face à la gestion de la scolarité de leur enfant.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CC ARC Mairies Ecoles du territoire Associations de parents d'élèves Amicales laïques	Nombre de rencontres Nombre de retour de questionnaires Mise en place d'au moins une action CLAS sur ARC en dehors du Teil - Evolution du travail scolaire - Evolution du comportement scolaire - Relation entre les familles et les enseignants

THEMATIQUE: LOGEMENT

<u>Axe stratégique 10</u>: Favoriser l'appropriation de la ville et développer l'attractivité du territoire, notamment la commune du Teil

Objectifs:

- Permettre aux habitants d'être acteurs du programme de renouvellement urbain dans la continuité de la démarche de concertation menée antérieurement
- Faire vivre les espaces publics existants et les réaménager de manière cohérente
- Favoriser le « bien être en ville » grâce en développant des espaces verts
- Améliorer la mobilité afin de favoriser l'accès aux différents espaces publics du territoire et renforcer la mixité sociale
- Favoriser la relocalisation des services et des commerces en centre-ville ou assumer la bipolarité

<u>Axe stratégique 11</u> : Garantir une offre de logements de qualité <u>Objectifs</u> :

- Rappeler la loi en matière de droit au logement et de logement sain et trouver un équilibre entre prévention et coercition
- Poursuivre la réhabilitation de qualité des logements existants
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réfléchir à des formes d'habitations innovantes (notamment avec les personnes vieillissantes)
- Lutter contre les logements vacants et indignes
- Développer le partenariat entre les acteurs du logement pour une meilleure connaissance des dispositifs et accompagnements existants

ACTIONS

Fiche action 19 : Améliorer le cadre de vie, les espaces verts et favoriser l'appropriation par les habitants

Fiche action 20 : Développer l'offre de logement intergénérationnel sur le territoire

Fiche action 21 : Promouvoir et développer la location de confiance

<u>Fiche action 19</u>: Améliorer le cadre de vie, les espaces verts et favoriser l'appropriation par les habitants

Diagnostic initial	Public cible
- Peu d'implication des habitants dans	- Habitants des centres-villes des
les projets de développement urbain - Méconnaissances des aides financières	quartiers politiques de la ville et des
	villages
par les habitantsManque de communication entre les	
différents acteurs	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Informer et impliquer les habitants	- Inciter les habitants à jouer un rôle dans
- Donner plus de transparence et de	l'aménagement des espaces collectifs
continuité dans l'information	- Désigner une personne relai ayant une
- Favoriser une égalité de traitement des	vision d'ensemble sur les actions en
différents projets	cours
- Développer la communication entre	- Créer un planning de rencontre
les acteurs du logement	
	Echéances de réalisation 2022-2026
	2022-2020
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action .	
- Service politique de la ville du Teil	- Implication des habitants et
- Mairies	appropriation de leurs espaces
	Communs
/	- Partage des informations,
	transparence des communes avec les habitants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Tiers lieux du Teil (le Tilt)	- Nombre de participants aux
- ADSEA	réunions
	 Propositions faites pour des projets d'amélioration ou de création de
<i>y</i>	lieux de vie
	neux de vie
7	
1	

Fiche action 20 : Développer l'offre de logement intergénérationnel sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
 Isolement social notamment chez les personnes âgées Difficulté pour trouver un logement à faible coût 	Tout public (ménage avec enfant ou non, personnes isolées, jeune, personnes âgées)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
 Favoriser la mixité sociale et le vivre- ensemble dans l'habitat Permettre d'étendre l'offre du logement du territoire (offre temporaire ou permanente) Lutter contre l'isolement social des personnes âgées et permettre leur maintien à domicile Favoriser l'entraide et la solidarité entre les habitants 	 Porter à connaissance les intérêts et les différentes formes de l'habitat intergénérationnel aux propriétaires et aux personnes en recherche de logement Développer les actions existantes (exemple cohabitons de l'association solidarité habitat) Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Mairies - Service logement habitat CC ARC	 Renforcement du lien social et lutte contre l'isolement Maintien à domicile des personnes âgées Réponse à un besoin spécifique en logement peu onéreux temporaire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
 Association solidarité habitat Club du 3e âge Conseil habitat jeunes Associations de solidarité caritatives 	 Nombre de propositions d'hébergement intergénérationnel sur le territoire Nombre de contrats de location signés Indicateur de satisfaction bien être des co-habitants Renouvellement de la démarche de la part des propriétaires une fois locataire partie

Fiche action 21 : Promouvoir et développer la location de confiance

Diagnostic initial	Public cible
- De nombreux logements vacants	- Bailleurs
- Manque d'offres de logements	- Locataires
	- Collectivités
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Sécuriser les bailleurs	- Campagne d'information auprès des
- Mettre en lien l'offre et la demande	communes
- Mettre du lien entre les acteurs du	- Création d'un événement multi
logement	partenarial (objectif d'informer et de
- Favoriser des logements de qualité	lever les freins à la location)
- Favoriser la mixité sociale	- Stratégie de communication
	Echéances de réalisation
	2022-2026
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	The article diterior
Plusieurs structures pour porter la	- Baisse des logements vacants
gestion de l'intermédiation locative en	- Baisse de l'habitat indigne
lien avec les collectivités	- Prise en compte de la notion
Pilotago do l'action : CC APC	environnementale
Pilotage de l'action : CC ARC	- Diminution des contentieux
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Garantie VISAL (Visa pour le	- Taux de vacances
logement et l'emploi)	- Nombre de logements rénovés
- Cohabitons Drôme Ardèche	 Nombre de baux signés
- Permis de louer sur le Teil et à	- Nombre de contentieux
étendre	<u> </u>
étendre - Bailleurs sociaux (Ardèche	<u> </u>
étendre - Bailleurs sociaux (Ardèche Habitat, LVR	<u> </u>
étendre - Bailleurs sociaux (Ardèche Habitat, LVR - Soliha	<u> </u>
étendre - Bailleurs sociaux (Ardèche Habitat, LVR - Soliha - ADLS	<u> </u>
étendre - Bailleurs sociaux (Ardèche Habitat, LVR - Soliha	<u> </u>

THEMATIQUE: ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE

<u>Axe stratégique 12</u>: Mobiliser les acteurs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique pour une mise en réseau et une coordination

Objectifs:

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs
- Mieux orienter et accompagner les habitants et notamment les jeunes

<u>Axe stratégique 13</u>: Améliorer l'accessibilité et le recours aux services existants <u>Objectifs</u>:

- Evaluer l'offre existante et les zones non couvertes
- Revisiter, moderniser et vulgariser la communication (réseaux sociaux) => mobiliser des ressources pour accompagner cette évolution

<u>Axe stratégique 14</u>: Lutter contre la fracture numérique <u>Objectifs</u>:

- Favoriser l'accès aux outils informatiques et accompagner la pratique du numérique
- Développer les compétences numériques des jeunes pour favoriser leur autonomie et leur accès aux droits
- S'appuyer sur les ressources locales (mission locale, CHJ, ADSEA...) et faire connaître les différents dispositifs existants

ACTIONS

Fiche action 22 : Favoriser l'accès au matériel numérique et l'éducation aux médias

Fiche action 23 : Faciliter l'accès à l'outil informatique et au numérique permettant l'accès au droit

Fiche action 24 : Recenser, cartographier et informer sur les actions et acteurs présents sur le territoire

Fiche action 25 : Structurer et développer les missions du Conseiller Numérique présent sur la commune d'Alba-la Romaine

Fiche action 22 : Favoriser l'accès au matériel numérique et l'éducation aux médias

Diagnostic initial	Public cible
- Déconnexion « matérielle » au	- Tout public (Quel que soit l'âge, le lieu
numérique	d'habitation, les disponibilités, la
- Manque d'esprit critique face à	mobilité, les moyens financiers,)
l'information	
	_
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Permettre à tous d'avoir accès à du	- Réaliser une étude de l'accès au
matériel permettant l'accès aux	matériel ou service de réparation sur la
différents services et outils numériques	communauté de communes
- Développer des actions de sensibilisation à l'information et à la	- Repérer si d'autres actions existent sur les autres territoires
désinformation risques et opportunités	Développer des ateliers/permanences
des réseaux sociaux	- Developper des atellers/permanences
des reseaux sociaux	
	Echéances de réalisation
	Étude à réaliser d'ici fin 2022
	2022-2023
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
Association « Elec tic » en lien avec le	- Meilleure appropriation des outils
Tiers Lieu du Teil	numérique
	- Meilleure utilisation des réseaux
	sociaux
	- Démarches d'accès aux droits
	facilitées
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Association de reconditionnement	- Nombre de partenariats établis
Access emploi	pour de la mise à disposition de
- Secours populaire	matériel ou des ateliers de
- Médias locaux (Dauphiné, radio M,	sensibilisation aux médias
fréquences 7, France Bleu)	- Nombre de personnes présentes
- Promeneurs du net (centre social	aux actions
CLEFS) Établissaments saalaira (sallàga	
- Établissements scolaire (collège, lycées)	
- Collectivités, mairies	
- Conectivites, maines	

<u>Fiche action 23</u>: Faciliter l'accès à l'outil informatique et au numérique permettant l'accès au droit

Diagnostic initial

Fracture/exclusion numérique sur deux plans :

- Matériel et réseaux : un territoire inégalement couvert par des points d'accès publics, les réseaux et débit internet
- Des habitants peu ou pas à l'aise avec l'outil, limités dans leurs usages pour des questions de connaissances/compétences et de freins variés.

L'accompagnement des publics (caf.fr, logement...) a permis de mesurer les difficultés comme de la nécessité d'accompagner les publics, y compris les plus âgés, afin qu'ils gagnent en autonomie. D'où la création d'une salle multimédia et les 1ères itinérances numériques fin 2020.

Aucun accès aux nouvelles technologies sur le territoire ARC
Un public rural et péri-urbain sans capacité de développer des connaissances dans les nouvelles technologies.
Un risque d'être en marge des évolutions technologiques.

Public cible

Habitants de l'intercommunalité ARC et notamment ceux des communes n'ayant pas d'accès informatique public (hors le Teil et son CCM, Meysse et la Maison France Services, etc.)

Public issu de quartiers prioritaires

Jeunes et jeunes adultes

Créateurs / entrepreneurs / demandeurs d'emploi, acteurs du territoire

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Réduire la fracture numérique, inclure, en donnant accès aux informations, aux droits, au numérique. C'est un outil qui mobilise par des actions concrètes, un moyen de relier ceux qui ont les mêmes problématiques (personnes non équipées ou limitées dans les usages), mieux informer les habitants
- Développer ses connaissances dans les nouvelles technologies, la programmation et la création et la réparation assistée par ordinateur

Modalités de mise en œuvre

Acquérir un camion aménagé avec ordinateur embarqué, Clé 4G et imprimante nomade

Planification des déplacements grâce à un agenda partagé

Animations par binôme salarié/bénévole ou salarié/partenaire

Préfiguration FabLab : à co-construire avec les différents partenaires de l'action numérique et technologique.

Objectifs opérationnels - numérique accès aux droits

- Répondre aux besoins urgents (aide, assistance, accès aux administrations)
- Imprimer, scanner, envoyer un mail, un justificatif, prendre un RV en ligne...
- Accompagnement et formations
- Informer les habitants sur leurs droits et les ressources locales.

Objectifs opérationnels - préfiguration du FabLab :

- Découvrir des méthodes et techniques pour savoir faire ensemble et ensuite refaire en autonomie
- Transmettre et partager ses connaissances.
- Impulser et accompagner la démarche de création.
- Sensibiliser aux risques et opportunités des nouvelles technologies.
- Informer les publics sur la problématique de l'obsolescence programmée.
- Promouvoir la démarche de réparation.

Services mobilisés et responsables de l'action

Référents de l'action : centre socioculturel Aurèle Larchez, référente itinérance et Lilian Choupay, animateur multimédia

Outil de l'itinérance du CSC CLEFS (camion aménagé, ordinateur embarqué + clé 4G, imprimante/scanner nomade)

Equipe animateurs/trices de CLEFS, bénévoles et partenaires (associatifs, municipaux, communautaires) associés.

Pour la préfiguration itinérante du FabLab :

Référents de l'action : Tiers-Lieu - TILT en partenariat avec le centre socioculturel

Echéances de réalisation

2022-2026

À partir de la saison 2022-2023, l'itinérance numérique représentera 1/3 des actions itinérantes et évoluera progressivement.

Pour le FabLab:

Sur 4 ans, avec un calibrage annuel à prévoir.

Etape 1 : Structuration du réseau de partenaires autour du projet et de ses différentes facettes/publics

Étape 2 : Planning annuel d'actions solidaires (slow-tech) s'appuyant sur le numérique et les nouvelles technologies

Résultats attendus

- Résolution du problème de la personne
- Orientations aux partenaires
- L'autonomie acquise dans la démarche administrative
 - Découverte et appropriation des outils numériques et technologiques
- Identification des manques et besoins récurrents et des initiatives émergentes
- Des habitants mieux informés (baisse du non-recours aux droits et du sentiments de délaissement, d'incompréhension)
- Prise de conscience et questionnement sur les nouvelles technologies
- Utilisation des outils plus consciente et avisée (obsolescence programmée, circuit de recyclage et reconditionnement...)
- Développement de la coopération et de l'entraide (usage d'outils et ressources partagés)

Partenaires sollicités

Numérique-accès aux droits

Maison France service de Meysse

Centre de communication Multimédia Le Teil (CCM)

Centre médico-social

Médiatrice santé

Ecrivain public

CAF/MSA et autres opérateurs État

Éventuels "PAPI" (points d'accès publics informatiques)

Conseillers, médiateurs, animateurs informatiques, numériques, multimédia du territoire.

Orange fondation (mécénat de compétences)

Numérique-FabLab:

CAF/MSA et autres opérateurs État
Conseillers numériques, médiateurs et
animateurs du territoire.
Territoire Zéro chômeur (Activiteil)
Secours populaire
Orange fondation (mécénat de
compétences)

A solliciter (ou en cours):

- La communauté de communes et les différentes Mairies ARC

Toutes structures souhaitant s'associer au développement du projet et/ou en complément de leur domaine d'activité, d'intervention

Indicateurs d'évaluation

Quantitatif:

Nombre de participant.e.s:

- 1- découvrant le service
- 2 accompagnées qui s'approprient l'outil
- 3 utilisant des médias/réseaux/outils de manière plus consciente et avisée
- 4-Investissant davantage les espaces multimédias

Nombre de personnes ayant utilisé une machine à des fins de création artistique. Nombre de projet entrepris et aboutis

Qualitatif:

Participation active des personnes Diversité/mixité des publics (âge, sexe, lieux, QPV, valide/handicapé) Retour et satisfaction des participants Réalisation d'actions conjointes entre partenaires

<u>Fiche action 24</u>: Recenser, cartographier et informer sur les actions et acteurs présents sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
- De multiples offres en matière d'accès	- Secrétaires mairie, CCAS
aux droits et de numérique	- Grand public
- Des dispositifs qui ne touchent pas	- Professionnels
tous les publics	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Recenser les informations et les	- Mobiliser les administrations pour
actualiser afin d'orienter les habitants	concevoir des informations à jour et
vers les services pertinents	régulières
- Diffuser les informations d'accès aux	- Mettre en place des réunions
droits (ex : sécurité sociale,	(commission CCAS) thématique
mutuelle) en prenant en compte	pour les élus et le personnel
certaines problématiques spécifiques	- Repérer les acteurs et actions
telles que les addictions ou la santé	notamment sur la ville du Teil et sur
mentale	la CDC
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de	Résultats attendus
l'action	
Mairies du territoire en coordination	- Une information plus fluide et
avec la CDC ARC	mieux diffusée
Pilotage : Maison France Services Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- CAF	- Outils de communication adaptés et
- Sécurité sociale	lisible
- Carsat	HSIDIC
- MSA	
- Pôle emploi	
- Mission Locale	
- Conseil départemental	
Consen departemental	

<u>Fiche action 25</u>: Conseiller Numérique sur la commune d'Alba la Romaine et les communes environnantes

Diagnostic initial	Public cible
 La population de la commune est particulièrement exposée aux effets de la fracture numérique (pour mémoire en zone rurale et hors attraction des villes, au sens de l'INSEE). Ce phénomène a été amplifié par la crise sanitaire La commune est objectivement éloignée des services publics ; les démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées 	De l'enfant au 4 ^{ème} âge Les professionnels indépendants non habitués au numérique Modalités de mise en œuvre
Objectifs opérationnels	NAMES AND ADDRESS OF THE PARTY
Permettre l'accès au numérique pour toute la population, à la fois de manière collective et individualisée, et notamment : - L'accès au matériel et à la connexion, - L'accès aux droits, sans se substituer et en lien avec les Maisons France Services, - L'accès à l'utilisation et au maniement des outils numériques, - L'acculturation aux usages du numérique, ses intérêts, ses limites, ses dangers, - L'appui technique aux usagers	Phase 0: Mise en place d'une salle numérique, au sein de la Maison des Habitants, et achat du matériel (dans le cadre de deux subventions France Relance Numérique) Phase 1: Obtention d'un financement pour le poste de Conseiller Numérique couvrant son salaire pour une durée de deux ans (Plan France Relance Numérique) Phase 2: A l'issue des deux ans, recherche de financements pour poursuivre l'intervention du Conseiller Numérique, si les besoins ne se sont pas taris Echéances de réalisation Phase 1: 15 février 2022-14 février 2024 Phase 2: Après février 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<u>Pilotage de l'action</u> : Commune d'Alba-la-Romaine en lien avec les huit communes voisines appartenant à deux communes de Communes (Aubignas, Saint Thomé, Valvignères – pour Ardèche Rhône Coiron; Berzème, Saint Jean Le Centenier, Saint Gineys en Coiron, Saint Pons, Sceautres – pour Berg et Coiron).	 Meilleur accès au numérique Favoriser l'inclusion numérique et le développement de la culture numérique

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
 Etat Département Communautés de Communes (Ardèche Rhône Coiron, Berg et Coiron) 	Quantitatif: rapport d'activité annuel recensant les projets et les actions, fréquentation (nombre, rythme, profil des bénéficiaires, temps d'ouverture)
 Maisons France Services sur les deux Communautés de Communes (Meysse, Villeneuve de Berg) Réseau informel des Conseillers Numériques Travailleurs sociaux Associations, Fondations 	Quantitatif: sollicitation des autres communes, évaluation par les usagers.

THEMATIQUE: ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

<u>Axe stratégique 15</u>: Poursuivre le soutien du centre socio culturel CLEFS, structure de l'animation de la vie sociale agréée par la Caf

Objectifs:

- Définir les modalités de partenariat entre les communes et le centre socio culturel CLEFS (itinérance)
- Poursuivre le conventionnement pluriannuel entre la communauté de communes et le centre socio culturel CLEFS

<u>Axe stratégique 16</u>: Identifier les acteurs du territoire qui contribuent à l'animation de la vie sociale et valoriser leurs interventions

Objectifs:

- Connaître et faire connaître les différents acteurs du territoire et leurs projets
- Animer le réseau des acteurs du territoire et favoriser leur coopération
- Développer des actions intergénérationnelles
- Accompagner les initiatives locales (portées par des acteurs ou des habitants)

ACTIONS

Fiche action 26 : Poursuivre l'itinérance du centre social CLEFS afin d'aller au plus près des habitants

Fiche action 27 : Développer le projet de Maison des habitants portés par la commune d'Alba-la-Romaine

Fiche action 28 : Recenser et valoriser les actions locales à l'échelle communale

<u>Fiche action 26</u>: Poursuivre l'itinérance du centre social CLEFS afin d'aller au plus près des habitants

Diagnostic initial

Le centre socioculturel CLEFS a signé en 2018 un pacte de coopération qui étend son territoire d'intervention 15 communes aux l'intercommunalité Ardèche Rhône Coiron. Afin de remplir au mieux ses missions d'aller vers les habitants, le projet caravane et l'itinérance du socioculturel se met place. L'innovation de notre projet, c'est « d'aller vers » les habitants avec une double démarche : rendre un service, donner une information, proposer une animation mais surtout écouter puis porter leur parole (veille sociale de territoire, déclencheur de débat public).

L'itinérance mobilise et fédère des partenaires locaux (communes ou associations). Ce mode d'intervention solidaire permet de partager et rendre compte (diagnostic, moyens, ambitions, projets).

Depuis 3 ans nous mesurons l'impact de cette l'itinérance : nombre de personnes rencontrées, problématiques identifiées (violences/écoles) pour lesquelles des actions ont été mises en œuvre et ciblées en fonction des (rester zen), besoins/envies des habitants et des communes. L'itinérance a facilité le véritable diagnostic partagé de territoire avec les élus-équipe (3/4) et associations rencontrées (20aine). Le projet itinérance fait partie intégrante du projet social; il est structuré en 3 fiches actions qui définissent clairement ses objectifs et son modèle socio-économique.

Cette montée en puissance est aujourd'hui reconnue au niveau national. Le centre socioculturel CLEFS figure parmi les 33 projets (sur 400) retenus dans le cadre de l'APP France relance et finaliste au concours la France s'engage, chacun reconnaissant qu'il développe une dynamique de territoire et répond explicitement à des problématiques identifiées.

Public cible

Habitants de l'intercommunalité ARC

Objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

- Aller à la rencontre de l'autre et du territoire, des habitant·e·s
- Identifier les préoccupations du public
- Faire se rencontrer les habitants de zone rurale ou urbaine, sortir les jeunes de leurs quartiers et communes
- Être un lieu de ressources pour les habitants du territoire

Objectifs opérationnels :

- Développer des temps pour mieux se connaître, s'exprimer, proposer, décider
- Permettent aux habitants de se sentir acteurs dans leur territoire

Modalités de mise en œuvre

Moyens

Camion aménagé avec ordinateur embarqué, Clé 4G et imprimante nomade

Planification des déplacements grâce à un agenda Fiche d'écoute

Communication en amont par mail aux mairies, associations et réseaux sociaux.

Outils d'animation : porteur de paroles, affirmations clivantes, espaces autonomes par âges, jeux Animations par binôme salarié/bénévole ou salarié/partenaires

Echéances de réalisation

2022-2025

Services mobilisés et responsables de l'action

Référente de l'action : Aurèle Larchez

Outil de l'itinérance du CSC CLEFS (camion aménagé, ordinateur embarqué + clé 4G, imprimante/scanner nomade)

Equipe animateurs/trices de CLEFS, bénévoles et partenaires associés.

Résultats attendus

Participation : sur 15 communes, au moins 8 concernées

- Les partenaires, associations du lieu
- Les habitants participent aux animations

Expression et échanges

- Les personnes s'expriment, donnent leurs avis, prennent des décisions.
- Animateur·rice·s de CLEFS identifié.es comme porteurs de paroles et accompagnateurs de projets
- Les projets entrepris sont cohérents avec les attentes des publics rencontrés

Impacts:

- Communication améliorée entre les habitants, habitants/CSC, habitants/institutions dont élus
- Des actions développées sur le territoire (DSL)
- Habitants impliqués dans la vie du quartier/ de la commune

Recueil de paroles, envies/difficultés et propositions des habitants + analyse et corrélations = veille sociale, diagnostic partagé de territoire, (ré)orientation des politiques publiques/associatives

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels : CAF Communauté de communes ARC, Communes de la CC ARC, Département Partenaires associatifs présents sur le territoire	 A l'aide de la fiche d'écoute : ratios sur Fréquentation ltinérance Nombre de personnes rencontrées/ écoutées Nombre de thématiques différentes abordées Nombre d'actions collectives envisagées/ réalisées Mobilisation et implication des partenaires Augmentation de la participation et représentativité du territoire aux temps forts du CSC Identification des animateur·rice·s de CLEFS comme porteurs de paroles et accompagnateurs de projets.

<u>Fiche action 27</u>: Développer le projet de Maison des habitants portés par la commune d'Alba-la-Romaine

Diagnostic initial	Public cible
1/ Absence d'offre de proximité pour l'animation de la vie sociale sur la commune d'Alba-la-Romaine (pour mémoire en zone rurale et hors attraction des villes, au sens de l'INSEE) 2/ Besoins émis par les habitants d'espaces favorisant les liens sociaux, les échanges, les relations intergénérationnelles, et ce lors de réunions participatives	Tous les âges
animées par l'équipe municipale, Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
1/ Favoriser l'expression et la rencontre des habitants dans un lieu ad hoc, 2/ Faciliter l'émergence de projets de solidarité, d'entraide et de partage, 3/ Promouvoir l'auto-organisation des habitants et leur pouvoir d'agir sur ces questions	1/ Accompagnement de l'émergence du projet par l'équipe municipale et
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
La Commune et ses habitants (groupe de bénévoles)	Animation de la Vie Sociale de la Commune Entraide, échanges, solidarité, production de projets citoyens

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Après la période d'élaboration et de lancement, sollicitations de : - La Communauté de Communes Ardèche Rhône	et diversité – le plus de diversité
Coiron, - La CAF - La MSA	Qualitatif: Diversité des projets, des publics, Enquête auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs

Fiche action 28 : Recenser et valoriser les actions locales d'animation de la vie sociale

Diagnostic initial	Public cible		
Diagnostic initial Il existe de nombreuses actions locales d'animation de la vie sociale portées par les municipalités ou par des acteurs associatifs sur le territoire. La diffusion de ces actions n'est pas toujours coordonnée et les évènements proposés ne mobilisent pas forcément à la hauteur de leur intérêt. Ceci est d'autant plus vrai lorsque la mobilisation recherchée dépasse l'échelon communal : les habitants des communes voisines n'identifient pas forcément l'information et ne se sentent pas toujours concernés pas les actions organisées. Concernant les actions portées par le secteur associatif, les moyens et les outils de diffusion ne sont pas toujours optimum pour valoriser ce qui est proposé. Enfin, des difficultés de mobilité peuvent entrer en compte dans l'accessibilité aux actions.	Public cible Les habitants du territoire ARC		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre		
Recenser les actions existantes portées à l'échelle communale sur le territoire Identifier pour chaque action les moyens de communication mis en œuvre pour informer les habitants Engager une réflexion partagée entre communes et l'intercommunalité sur les moyens d'améliorer la visibilité de ces actions	Organisation une ou plusieurs réunions par « sous-territoire » afin de : - Recenser les actions existantes par saison. - Identifier la communication réalisée pour chacune de ces actions Définition d'un plan d'actions partagé pour améliorer la connaissance des actions existantes et leur communication auprès des habitants.		
Définir des pistes permettant de mieux	Echéances de réalisation		
valoriser et diffuser l'information concernant ces actions auprès des habitants.	2023-2026		
	i e		

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus			
CC ARC en collaboration avec les Mairies du territoire	Meilleure connaissance des actions locales.			
	Diffusion coordonnée des informations sur ces actions.			
	Création d'un outil commun de diffusion à l'échelle du territoire ARC, le cas échéant.			
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation			
Associations locales, organisatrices	Fréquentation des actions portées par les			
d'actions ou d'évènements.	Mairies ou les associations locales.			
	Evolution dans le mode de diffusion des informations : « professionnalisation » des modes de communication utilisés pour la diffusion des informations.			

THEMATIQUE: TRANSVERSALE

ACTION

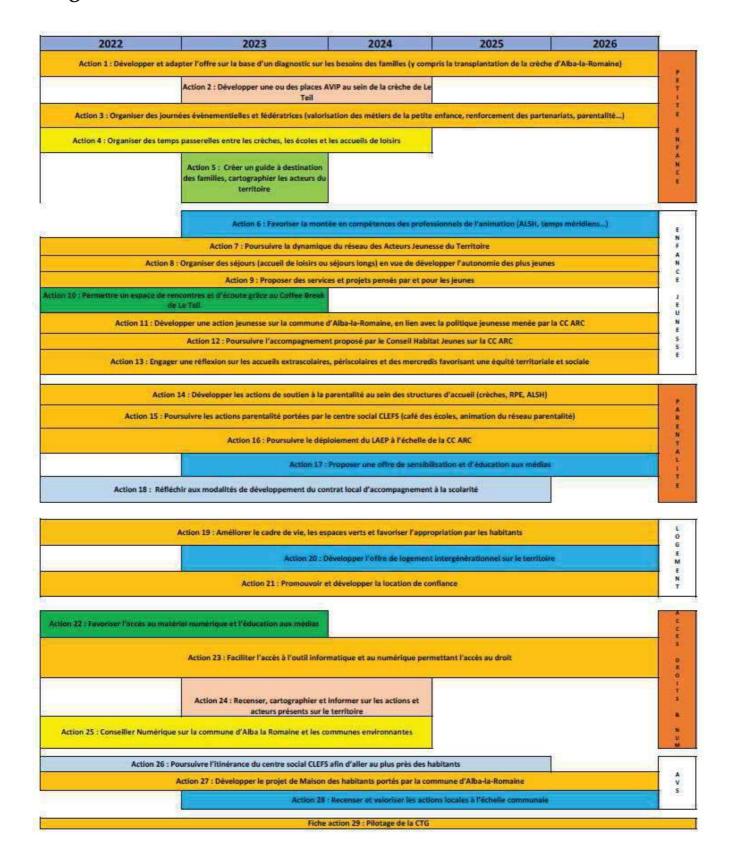
Fiche action 29 : Pilotage de la CTG

Fiche action 29 : Pilotage de la CTG

Diagnostic initial	Public cible
 Besoin d'interconnaissance et de lisibilité sur les différents services proposés sur le territoire Volonté de créer des liens et de développer des partenariats Décloisonnement nécessaire sur certaines thématiques (logement et jeunesse, parentalité et jeunesse) 	Acteurs de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance, de la jeunesse, du logement, de l'animation de la vie sociale et de l'inclusion numérique/accès aux droits
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
 Impulser une dynamique entre les acteurs Homogénéiser et favoriser des offres de services cohérentes et complémentaires Favoriser la communication à l'échelle intercommunale Assurer les suivi et la mise en œuvre de la CTG Evaluer les impacts de la CTG sur le territoire 	 Organisations de rencontres régulières avec les acteurs du territoire Echanges réguliers avec les élus de la CDC Organiser des comités techniques et comités de pilotages annuels afin d'évaluer l'avancée de la CTG et les ajustements éventuels Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération pour 1 ETP *: Aude Nouvel : 0.5 ETP – thématiques Petite enfance et parentalité Samuel Brunier : 0.5 ETP – thématiques enfance jeunesse, AVS, Logement et accès aux droits/numérique	 Meilleure coordination entre acteurs du territoire Développement de projets partenariaux Evolution des politiques du territoire Réalisation des actions inscrites à la CTG
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires du territoire s'inscrivant dans les domaines de compétences de la CTG	 Nombre de rencontres organisées Nombre de partenaires mobilisés lors des rencontres Nombre d'actions partenariales menées

^{*} La Convention d'Objectif et de financement de pilotage contient les modalités précises relatives au poste de chargé de coopération

Programmation



ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

✓ Les instances :

- <u>Le Comité technique</u>: Instance opérationnelle, il se réuni au moins deux fois par an, il organise et assure le déploiement de la CTG. Il prépare le/les comités de pilotage. Pour celui-ci il rédige un état d'avancement du plan d'actions, de la programmation (Cf. réalisations, difficultés, ajustements, nouvelles actions, programmation à venir, premier résultat, bilan...). Il prépare des recommandations qui favorisent les débats et facilitent une prise de décisions partagées. Il est composé en tant que de besoins d'acteurs du territoire et animé par le chargé de coopération du territoire et le chargé de conseil et de développement CAF. Il peut solliciter l'expertise de professionnels et s'appuyer sur la contribution, la participation de la responsable du développement des territoires de la Caf.

- <u>Le Comité de pilotage</u>: instance décisionnelle, il se réuni au moins une fois par an, au 1^{er} trimestre de N, il est l'instance décisionnelle qui assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre. Il est composé de la commission enfance jeunesse dont l'élu référent, la Directrice Générale Adjointe, du chargé de coopération, de la chargée de conseil et développement et de la responsable du développement des territoires, le cas échéant de la direction).

En lien avec le chargé de conseil et développement de la CAF, le chargé de coopération du territoire est en charge de l'organisation et de l'animation de ces différentes instances.

Les comités techniques et les comités de pilotage font systématiquement l'objet d'un compte rendu synthétique.

✓ Le suivi du déploiement de la Ctg :

Le chargé de conseil et développement CAF et le chargé de coopération du territoire sont maître d'œuvre de la démarche.

Le comité de pilotage et le comité technique seront chargés de définir et de porter la démarche d'évaluation notamment dans une logique d'analyse de l'impact social. Le comité de pilotage doit pouvoir prendre des décisions à l'appui de l'évaluation des objectifs et des actions prévus pour l'année écoulée. Cela doit lui permettre de prendre une décision éclairée sur les perspectives de l'année suivante qui lui sont présentées. La concertation partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la CTG sera privilégiée sur toute la durée de la CTG.

ANNEXE 5 – Evaluation

Evaluation menée pour l'année :

Evaluation annuelle de la CTG

1. Evaluation des actions

Code couleur : réalisé en cours de réalisation non réalisé
Griser les actions non concernées par l'année d'évaluation et préciser la date de réalisation prévue

Fiches actions inscrites dans la CTG	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Résultats (description de l'état d'avancement et des actions menées)	Perspectives	Impacts
Fiche action 1 :								
Fiche action 2 :								
Fiche action 3 :								
Fiche action 4 :								
Fiche action 5 :								
Fiche action 6 :								
Fiche action 7 :								
Fiche action 8 :								
Fiche action 9 :								
Fiche action 10 :								
Fiche action 11 :								
Fiche action 12 :								
Fiche action 13 :								
Fiche action 14 :								
Fiche action 15 :								
Fiche action 16 :								
Fiche action 17 :								
Fiche action 18 :								
Fiche action 19 :								
Fiche action 20 :								
Fiche action 21 :								
Fiche action 22 ¹:								
Fiche action 23 :								
Fiche action 24 :								
Fiche action 25 :								

2. Evaluation des axes transversaux

Résultats	Perspectives	Impacts sur le territoire	
	Résultats	Résultats Perspectives	Résultats Perspectives Impacts sur le territoire

3. Commentaires:

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et des conseils municipaux de Le Teil et d'Alba la Romaine.

(Cf. délibérations des signataires)

